



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le 9 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 19 heures 30.

PRÉSENTS :

M. Pierre GARZON, Mme Anne Gaëlle LEYDIER, M. Gilbert CHASTAGNAC, M. Alain WEBER, Mme Julie LAMBILLIOTTE, M. Christophe ACHOURI, Mme Rakia ABDOURAHAMANE, M. Mostefa SOFI, Mme Sylvie MANTION, M. Guillaume BULCOURT, Mme Bianca BRIENZA, M. Ahcène SAADI, Mme Cathy MOROT, M. Carel ASSOGBA, Mme Valérie MORIN, M. Guillaume DU SOUICH, Mme Maritza MUNOZ, M. Philippe MEYNE, M. Thierry DUBOC, M. Maxime PLUSQUELLEC, M. Mohand OUAHRANI, Mme Dalila BAKOUR, Mme Malika KACIMI, Mme Mariama BELLIN ANDRE, Mme Nadine PASQUET, M. Kevin PARRA RAMIREZ, Mme Nadia REHRIS, M. Alain LIPIETZ, Mme Anne Gaëlle TAILLE-POLIAN, M. Antoin COIS, Mme Marie France ETTORI, M. André MIMRAN, M. Alain MILLE, M. Mahrouf BOUNEGTA, Mme Christelle ESCLANGON, Mme Aducinda DA SILVA, Mme Fadma OUCHARD, M. Mamadou TOUNKARA, Mme Valérie ARLE-FERVEL, M. Marc BADEL,

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme GANDAIS	représentée par M. LIPIETZ
M. LAFON	représenté par Mme TAILLE- POLIAN
Mme KADRI	représentée par M. BULCOURT
M. OZTORUN	représenté par Mme LEYDIER
M. RAMOS	représenté par Mme ESCLANGON

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme BAKOUR
M. MIMRAN
Mme OUCHARD
M. TOUNKARA
Mme ARLE
M. BADEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Monsieur DU SOUICH a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

Ordre du jour

1.	Rapport N° 0-2064 : Dépollution du site du Fort de la Redoute	8
2.	RAPPORT N°0-1957 : Acquisition de la ferme « Les Frémis » à Tannerre-en-Puisaye (Yonne)	24
3.	RAPPORT N°0_2032 : Convention avec AgroParisTech pour l'année 2023	37
4.	RAPPORT N°0-2034 : Création de postes	39
5.	RAPPORT N°0-2047 : Création du Conseil local de la transition écologique	40
6.	RAPPORT N° 0-1895 : Convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)	42
7.	RAPPORT N°0-2049 : Adhésion à l'association EKOPOLIS	43
8.	RAPPORT N° 0-2046 : Adhésion et prise de part au sein de la coopérative « Sud Paris Soleil » pour des projets de panneaux solaires	44
9.	RAPPORT N° 0-2040 : Abondement du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour la finalisation de la modernisation de l'éclairage public	45
10.	RAPPORT N° 0-2057 : Adhésion au 8ème bouquet - SIPP'n'CO	45
11.	RAPPORT N° 0-2055 : Ouverture d'une réflexion concernant l'adhésion à la Régie des eaux de la Seine et de la Bièvre	46
12.	RAPPORT N° 0-1976 : Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour la mise en place de systèmes de récupération d'eaux fluviales	51
13.	RAPPORT N° 0-2056 : Convention d'entretien d'un espace vert appartenant à l'OPH VALDEVY	52
14.	RAPPORT N° 0-0253 : Convention partenariat d'aménagement entre la Ville et le bailleur SEQENS	56
15.	RAPPORT N° 0-2033 : Modification du Règlement d'attribution des subventions aux bailleurs sociaux pour la réfection de leurs voiries et espaces verts	57
16.	RAPPORT N° 0-2050 : Adoption de la charte de la transition écologique de la ZAC Campus Grand Parc	58
17.	RAPPORT N° 0-2011 : Réforme et don pour le recyclage de téléphones mobiles - souscription au système de recyclage solidaire de l'entreprise MonExTel	60

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Garzon, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M. DU SOUICH a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Monsieur le Maire

Je vais suspendre la séance pour une Heure citoyenne particulière, puisque nous accueillons le conseil municipal des enfants.

La séance est suspendue pour consacrer un temps de réunion à l'Heure citoyenne.

L'Heure citoyenne

Madame LAMBILLIOTTE

Les enfants de CM1 et CM2 présents dans nos accueils de loisirs ont été invités à participer à un conseil municipal qui leur est réservé. Cela peut également être en collaboration avec des enseignants volontaires. Ils se sont répartis en commissions thématiques, à l'instar de nos délégations, et ils proposent des projets que la Ville soutient soit à travers un accompagnement avec des adultes soit ponctuellement par des aides financières pour finaliser un projet

Cette année, ils ont été particulièrement volontaires sur les questions d'écologie. Ils ont souhaité nous présenter leur travail, qui nous semble une bonne introduction à ce conseil municipal consacré aux questions écologiques.

Des études montrent que la question écologique est la première préoccupation chez les jeunes et ils attendent nos actions concrètes sur le sujet. En tant qu'adultes engagés, nous avons donc notre part de responsabilité pour répondre à cette attente et agir pour l'environnement.

Projection d'une vidéo.

Monsieur LELOURD

Je travaille pour la direction de l'Éducation et, avec Bruno FÈVRE, j'anime cette année le conseil municipal des enfants de la ville. Cette instance est composée de 50 enfants, élus par leurs pairs au sein de leurs classes et des accueils de loisirs. Ils se sont répartis en quatre commissions : restauration scolaire, vivre-ensemble, solidarité et écologie. Celle-ci est représentée ce soir par

Fatou DIABATE, Gabin SEGGAR POIRIER, Jules LADRANGE, Anaïs AYEBOUA et Davidé JECHIU.

Ayant montré un vif intérêt dans leurs missions, ils ont travaillé sur des projets qui leur tiennent à cœur, en direction de leurs camarades, des Villejuifoises et des Villejuifoises.

Les enfants lisent à tour de rôle :

« En effet, nous, jeunes conseillers, voulons nous emparer de ce sujet. Nous sommes soucieux de l'avenir de notre planète, nous sommes conscients des ravages du réchauffement climatique, de l'importance de la protection de la biodiversité, de l'impact négatif de la déforestation, ainsi que de la qualité de l'air que nous respirons.

• **Le contexte**

Ce mois de juin 2023 marque le cinquantenaire de la Journée mondiale de l'environnement (JME). Nous aimerions profiter de cette occasion pour proposer un projet en direction de nos camarades, ainsi qu'aux habitants de la ville.

Ce projet a pour objectif d'éveiller les consciences villejuifoises à l'importance de la protection de notre environnement et aussi de montrer que nous, les plus jeunes, nous sommes lucides sur les conséquences environnementales pour notre avenir si nous ne faisons rien aujourd'hui.

• **Le projet**

Le principe :

Nous aimerions profiter de la Journée mondiale de l'environnement qui a lieu le 5 juin 2023 pour organiser des actions en direction des Villejuifoises et Villejuifoises. Étant donné que la JME est un lundi, nous pourrions organiser ces actions le samedi 10 juin ou le dimanche 11 juin. Ainsi nous mobiliserons plus d'administrés.

Cette journée est l'occasion d'instituer une balade ou marche pour le climat ainsi que d'aménager un espace pour un pique-nique zéro déchet participatif et solidaire. De même, nous préconisons l'installation de stands informatifs et ludiques afin que les participants prennent conscience des solutions alternatives existantes. Enfin, pour terminer la journée de façon plus festive, la mise en place d'une animation musicale est un bon moyen de communication.

Par ailleurs, il nous semble nécessaire d'attirer l'attention de nos camarades des écoles et des accueils de loisirs en mettant en place, la semaine du 5 au 9 juin, des ateliers et des projets sur le thème de la protection de l'environnement, et aussi de proposer des campagnes d'affichage avec des messages porteurs. Ces campagnes feront l'objet d'un concours et d'une exposition publique.

Les objectifs :

- limiter l'empreinte carbone ;

- sensibiliser les Villejuifoises et Villejuifoises, des plus jeunes aux plus vieux, à l'importance de la protection de l'environnement et informer sur les solutions alternatives ;
- protéger la biodiversité.

Les publics cibles :

- la population villejuifoise ;
- les enfants des écoles et des accueils de loisirs.

Détail et actions des publics ciblés en direction de la population villejuifoise :

- Une balade : organiser une marche pour le climat.

Elle partira d'un point vert de la ville à un autre point vert, d'un parc à un autre parc de la ville. Cette marche se ferait à pied, à vélo, en trottinette, au rythme d'une fanfare.

- Un espace pour un pique-nique zéro déchet : mettre en place un pique-nique participatif et solidaire zéro déchet.

Les participants apportent des denrées dans un esprit de partage. C'est aussi l'occasion de faire appel aux commerçants de la ville pour qu'ils préparent des plats, proposent des produits et les présentent aux participants. Les modalités seront à définir avec ces derniers.

Puisqu'il s'agit d'un pique-nique zéro déchet, le but est de produire le moins de déchets possible en demandant aux Villejuifoises et Villejuifoises de se doter de récipients qui génèrent peu ou pas de déchets. Un espace dédié aux détritiques pourrait être identifié, et ainsi calculer l'impact environnemental de cette action.

- Stand de sensibilisation à la protection de l'environnement

Dans l'après-midi, on pourrait prévoir un stand, des animations ou des débats sur le thème de la protection de l'environnement : le recyclage, le tri sélectif, la confection et l'entretien du compost, du jardinage et promouvoir le « faire soi-même ».

- Animations musicales

Pour finir la journée et fêter la réussite de l'événement, une animation musicale peut être mise en place. Cela pourrait être l'occasion de faire appel aux associations, conservatoire, ou toute personne souhaitant intervenir.

Actions en direction des enfants, des écoles et des accueils de loisirs :

- Des ateliers et/ou des projets de sensibilisation

La semaine du 5 au 9 juin, les écoles et les accueils de loisirs se mettent au vert. Lors de la semaine des ateliers sont proposés pour attirer l'attention des enfants sur les enjeux de la protection de la planète.

- Un concours d'affiches

Par la même occasion, un concours d'affiches sera mis en place : chaque école crée une affiche et un slogan. La base commune pour créer le slogan débutera de la devise de Villejuif : « Tout cède à notre union. » Les participants devront trouver une suite à cette devise en rapport avec l'écologie et la protection de l'environnement.

L'affiche gagnante sera la base pour les supports de communication destinés à la promotion de la Journée organisée les 10 ou 11 juin. Afin de valoriser le travail artistique de chacun, toutes les affiches proposées seront exposées à la vue de tous les citoyens.

Le Budget

La partie « budget » est une variable que nous ne maîtrisons pas. Il dépendra de l'intérêt que la municipalité portera à notre projet et de la possibilité des actions qui pourront être mises en place.

Les perspectives

À travers cette proposition de projet, nous voulons montrer l'intérêt que nous portons à ce sujet. Nous voulons faire passer le message que nous, jeune génération de Villejuif, pouvons dès à présent développer des réflexes écocitoyens et contribuer à la réalisation d'une société plus durable. Nous souhaitons que notre ville soit une ville pionnière face à l'engagement de la jeunesse en matière d'environnement.

Nous sommes conscients qu'un projet de cette envergure nécessite un temps de mise en place important et qu'il sera difficile d'organiser pour cette année l'entièreté du projet proposé. Aussi, nous pourrions choisir quelques actions faciles à mettre en œuvre et espérer voir vivre ce projet intégralement dans les années à venir. »

Monsieur LELOURD

Merci de l'intérêt que vous avez porté à l'écoute de ce projet.

Applaudissements.

Monsieur le Maire

Le conseil municipal des enfants est composé d'une cinquantaine d'enfants, et c'est donc un panel de la commission écologique qui est présente ce soir.

Je voudrais remercier les enfants d'avoir préparé avec beaucoup d'engagement et de sérieux ces propositions concrètes, utilisant la Journée internationale de l'environnement comme un élément moteur de leur engagement depuis plusieurs mois en tant qu'élus municipaux.

Je voudrais saluer ce travail au long cours et relever l'ensemble des propositions et qui visent à sensibiliser ce que vous faites. Je peux en témoigner car depuis que je suis Maire, à chaque participation à un conseil municipal des enfants, la question de l'environnement, avec celle de la solidarité, qui concernent la protection des uns et des autres, comment on se préserve et on préserve notre environnement, sont au cœur de vos préoccupations, et elles doivent donc être au cœur des nôtres également.

La première question est celle de notre capacité à tenir un projet aussi ambitieux dans les délais, mais vous avez anticipé les difficultés d'organisation avant le 11 juin. Comme vous nous y invitez, je vous propose d'organiser les actions au cours du week-end qui précède la Journée internationale, à l'occasion de la Fête de la nature, dont la Ville a d'ores et déjà repris une partie de vos propositions, notamment le stand de sensibilisation à la protection de l'environnement. Cette proposition sera mise en place dans le parc Pablo-Neruda le 27 mai pour vous permettre d'agir, en présentant si possible vos propositions et la vidéo que vous avez diffusée ce soir.

Nous retenons également votre proposition d'un grand goûter ce même jour, et vous êtes invités à y participer activement. Nous travaillerons avec l'association des commerçants et tous les commerçants qui le souhaitent, qui seront certainement sensibles à l'appel que vous leur lancez de contribuer à un rendez-vous festif, dès l'année prochaine. Le 27 mai, chacun pourra amener un gâteau pour ce goûter.

Des rendez-vous sont également prévus tout au long de l'été avec « Villejuif respire », qui sillonne les quartiers avec l'objectif de faire la fête de façon intelligente, afin d'échanger sur le devenir de la planète en ayant le souci, comme vous le préconisez, de produire le moins possible de déchets et d'être vertueux en matière de développement durable. Nous nous fixerons donc cet objectif pour cette troisième édition de « Villejuif respire ».

De manière plus globale, vous nous invitez à vous donner la parole sur un sujet marqueur de la vie politique à Villejuif, puisque c'est le premier conseil municipal extraordinaire sur le développement durable, et le premier également en Val-de-Marne. Cet engagement et la nécessité de ce Conseil municipal sont nés de la nature de l'équipe municipale que j'ai l'occasion d'animer mais aussi des rencontres avec les générations suivantes. Chaque année, un nouveau Conseil municipal des enfants est élu mais les idées demeurent. La question de votre avenir et de l'urgence de contribuer à rendre notre planète vivable est majeure depuis le début du conseil municipal des enfants. À votre petite expérience de vie, vous avez déjà vécu une crise sanitaire et des canicules à répétition, et les dérèglements vont jaloner votre vie. L'urgence pour nous est de contribuer à inverser ces évolutions et l'échelon municipal est pertinent dans ce cadre, ainsi que votre engagement au quotidien. Nous trouverons avec Monsieur LELOURD et les équipes qui vous accompagnent sur tous les sujets l'occasion de travailler pour que vos décisions et appels à initiatives nourrissent l'activité municipale et le travail des 1 200 agents du service public de Villejuif, afin de contribuer à vos attentes.

Monsieur LELOURD

Notre prochain rendez-vous concernera la commission de la restauration scolaire, qui a produit un projet intéressant également. Une consultation du quartier Louis-Aragon est par ailleurs prévue demain.

Monsieur le Maire

Nous nous donnons d'ores et déjà rendez-vous le 27 mai. Je vous encourage à faire connaître cette date aux centres de loisirs, écoles, enseignants et élèves. Les stands qui seront mis à disposition font partie des décisions que vous avez portées.

Nous travaillons sur la suite, pour un événement en fanfare qui pourrait voir le jour en 2024, puisque la prise de décisions comporte deux temps : celui du débat d'abord, pour la construction des projets, et celui de leur mise en œuvre. Vous serez extrêmement fiers lorsque vous en verrez les fruits dans les mois et les années qui viennent.

Je vous remercie tous les cinq et merci, Alain LELOURD, de les accompagner tout au long de l'année, pour que cette initiative, animée par Julie LAMBILLIOTTE, soit la plus réussie. C'est une belle expérience d'engagement citoyen pour les enfants.

Applaudissements.

Les enfants quittent la salle.

La séance du conseil municipal est rouverte.

Monsieur le Maire

Notre ordre du jour est modifié, avec la suppression du rapport portant sur la convention avec Fiminco sur l'Université terre pour l'année 2023, et le déplacement en premier point du rapport portant sur la dépollution du site du Fort de la Redoute. Le rapport portant sur la création du conseil local de la transition écologique sera présenté par Mme LEYDIER.

1. Rapport n° 0-2064 : Dépollution du site du Fort de la Redoute

Monsieur le Maire

J'ai souhaité ouvrir notre séance sur la transition écologique par ce rapport, qui relève moins de l'action de la Ville que de l'inaction de l'État.

Depuis environ janvier 2020 et pendant quelques mois, à la faveur d'un abandon de gardiennage d'un domaine appartenant à l'État, sur le site dit du Fort de la Redoute, à proximité du chantier du Grand Paris Express, des particuliers et des entreprises ont identifié des déversements illégaux de déchets polluants, afin de ne pas s'acquitter des taxes à l'entrée des déchetteries, qui permettent le recyclage, la dépollution et la protection de l'environnement et des personnes susceptibles de manipuler ce type de déchets. En quelques mois, l'estimation porte sur près de 30 000 mètres cubes de déchets de type industriel déversés, soit 19 000 tonnes. Ces déversements par camions ayant eu lieu pendant la crise sanitaire et le confinement général, l'estimation précise de l'impact en termes de volume ne peut être établie.

Le site a été fermé, mais trop tard, car le mal est fait. Des discussions régulières, engagées par le conseil départemental, les villes riveraines et le territoire pour obtenir de l'État des informations précises sur la nature des études réalisées et un engagement dans un délai resserré, pour l'enlèvement des déchets et le traitement du sous-sol n'ont pas obtenu satisfaction.

À la faveur de cette inaction, après avoir mis en demeure la préfecture du Val-de-Marne de répondre aux sollicitations engagées, il vous est proposé de me mandater pour ester en justice et demander l'application de la loi, à savoir que l'État, propriétaire, opère la dépollution du site.

Cette action intervient dans un contexte où l'État décide de donner ; et cela est extrêmement positif, les moyens à Gustave-Roussy et à Paris-Saclay de se développer fortement en matière de santé, de recherche et de production, alors que parallèlement, les conditions d'accueil de ce site ne sont pas réunies.

Au terme de cet état de fait, ce rapport vise à me donner la responsabilité d'aller en justice afin de réclamer que les villejuifois puissent enfin voir le chantier de dépollution engagé dans des délais les plus brefs.

Madame TAILLE POLIAN

Cette décision s'impose car tous les échanges sont infructueux. Nous constatons ainsi qu'au-delà des paroles, les actes ne suivent pas. Dans les décisions prises et les actes mis en œuvre, nous ne voyons pas venir la réalisation concrète de ce que nous demandons. L'État n'a pas été au rendez-vous pour éviter la situation actuelle, malgré nos alertes, et la préfecture n'a pas mis les moyens nécessaires pour fermer le site et le garder. L'État ne met donc pas en œuvre les moyens pour dépolluer le site.

La notion d'urgence concerne notamment les risques d'effondrement et de transmission de pollutions dangereuses, dont nous ne connaissons pas précisément la nature, le tas étant informé. Au vu de l'incapacité de l'État à agir, nous devons nous résoudre à mettre une forte pression, puisque nous n'avons pas pu convaincre notre interlocuteur par d'autres moyens. Monsieur le Maire prend donc ses responsabilités. Nous devons le soutenir et lui donner mandat.

Madame ESCLANGON

Enfin une délibération au conseil municipal sur le scandale du site de la Redoute. Il a fallu trois longues années pour que le sujet soit présenté. Vous, qui êtes si prompt à faire de la communication pour le moindre petit fait dans cette ville, y compris sur des questions nationales, nous avons assisté à des années de silence et d'inaction incompréhensibles à nos yeux.

Vous avez exposé votre version de l'historique, mais au regard de l'énormité de la catastrophe environnementale et sanitaire que représente cette décharge, les Villejuifois sont en droit d'attendre une information complète.

L'histoire commence bien en mars 2020, lors du premier confinement, pendant lequel quelques familles Roms viennent occuper illégalement le site de la Redoute. Mais le trafic des déchets débute en mai 2020, au moment de la réouverture du pays, lorsque de nouvelles familles Roms viennent s'installer illégalement sur le site. Dès le mois de juin 2020, une association d'apiculteurs du parc des Hautes Bruyères alerte la municipalité sur cette décharge. Franck LE BOHELLEC, encore maire, demande au préfet l'évacuation du camp en urgence et celui-ci s'engage à expulser les occupants dès l'été. Le 28 juin 2020, vous entrez en fonction et la gestion de cette affaire passe donc sous votre responsabilité, même si le terrain ne vous appartient pas.

Pourquoi l'évacuation du camp n'a-t-elle pas eu lieu ? Nous avons appris qu'un courrier de Mme GANDAIS aurait été adressé pendant l'été au ministre de l'Intérieur sur le sujet. Ce sera l'unique action de sa part, alors qu'elle est adjointe au maire à la Transition écologique. Dès

septembre 2020, le préfet visite les lieux, dénonce un « délit environnemental » et il aurait alors proposé l'évacuation du camp. Pourquoi cette proposition n'a-t-elle pas été suivie d'effet ?

La France entre alors dans son second confinement, mais le trafic ne s'arrêtera pas et la quantité de déchets prendra une ampleur spectaculaire. Les approvisionnements quotidiens de cette décharge dureront neuf mois supplémentaires, jusqu'à l'évacuation du camp en juillet 2021. Depuis, le site est fermé et nous attendons l'évacuation des déchets et la dépollution du sol, que nous ne minorons pas.

Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas déposé plainte dès septembre 2020, alors que le préfet évoque un « délit environnemental » ?

Avez-vous refusé l'évacuation de ce camp en septembre 2020, lorsque le préfet l'aurait proposée ? Pour quelle raison, si c'est le cas ?

Vous avez saisi le cabinet de Corinne LEPAGE en mai 2022. Pourquoi rien ne se passe entre cette date et mai 2023 ? Des mauvaises langues pourraient insinuer que c'était un « coup de com » pour la campagne des législatives.

Pourquoi réclamer l'unanimité du conseil municipal, alors que vous pouvez vous passez de notre vote pour intenter une action de justice ? En effet, vous avez clamé en début de mandat avoir déposé plainte contre l'ancien maire pour des histoires financières, dont nous n'avons jamais connu la suite, sans demander l'accord du conseil municipal. Donc je ne comprends pas non plus, à part pour faire un « coup de com ».

Que souhaitez-vous réellement faire de ce vote, après avoir observé pendant des mois un silence total sur la question ?

En l'absence de réponses précises à ces questions, nous craignons une véritable inaction de la municipalité, qui pourrait s'avérer non moins grave que celle de l'État.

À travers ce vote, vous pourriez vouloir faire taire les oppositions et afficher une unanimité de façade, que nous avons réclamée, mais qui arrive trop tard. Nous vous avons en effet proposé une main tendue il y a deux ans, au conseil municipal de mars 2021, en vue d'une action commune consistant à manifester devant l'entrée du site, en barrant la route aux camions chargés de déchets. Vous aviez qualifié notre intervention de hors sujet, et vous m'avez coupé le micro pour me faire taire. Nathalie GANDAIS nous a traitées de « pleureuses », nous conseillant de nous coucher sur la route si cela nous faisait plaisir, mais sans votre majorité.

Si nous sommes pour que l'État, à travers la préfecture, joue pleinement son rôle en assurant sans délai le déblaiement de la décharge, puis la dépollution du sol et du sous-sol, nous ne sommes cependant pas convaincus que votre majorité n'a pas sa part de responsabilité dans la situation, et nous refusons de vous donner un blanc-seing pour vous dédouaner aux yeux de la population. Nous voterons donc contre cette délibération.

Monsieur PLUSQUELLEC

Au nom du groupe Réinventons Villejuif écologiste et socialiste, nous voterons favorablement pour vous donner la possibilité de poursuivre en justice l'État pour inaction. L'écologie, c'est aussi

parfois de la répression, à travers des sanctions lorsqu'on va à l'encontre de l'écologie et de la biodiversité. Après avoir attendu trop longtemps, le temps des sanctions est donc venu.

Le site, pierre angulaire du cluster de santé à rayonnement mondial, ne peut se construire sans assurer la sécurité et la santé des professionnels qui y travailleront, et la santé de nos concitoyens, en faveur de la biodiversité de ce magnifique parc départemental.

Nous voterons donc pour, en cohérence.

Monsieur LIPIETZ

Mme ESCLANGON a clairement exposé la position de la droite, en cohérence avec l'action de M. LE BOHELLEC à l'époque. Il aurait été possible d'empêcher l'invasion de ce site par des migrants, puis par des entreprises, qui les ont mis en position de quasi-esclavage, dans le cadre des travaux de ferrailleterie, puis de désamiantage sauvage de produits. Il est donc logique que Mme ESCLANGON se prononce contre une plainte contre l'État pour son inaction.

Concernant sa rétrospective historique, je lui conseille de lire les comptes rendus des conseils municipaux, car nous avons mené une bataille constante sur cette affaire. Mme GANDAIS a tout de suite écrit au ministère de l'Intérieur, dont la réponse, arrivée six mois après, consistait à informer de la transmission de la demande au préfet. Six mois plus tard, une lettre de la préfecture l'informait que sa demande était transmise au sous-directeur de l'environnement du Val-de-Marne, et ainsi de suite.

Nous avons ensuite voté une plainte, avec les deux autres villes concernées, en demandant à Mme LEPAGE d'intervenir en tribunal administratif, dont le jugement sommait l'État d'agir. Nous en sommes à une nouvelle étape, car la dépollution n'est toujours pas engagée. Si vous persistez dans la position de ne rien faire, en refusant de porter plainte contre l'État, vous pourriez au moins évoquer l'action de la municipalité et de la justice.

Concernant les affaires financières de M. BOHELLEC, la police, qui enquête toujours, a pris des mesures récemment pour des plaintes qui ont été déposées six ans auparavant. Les moyens faibles de la police et de la justice rendent en effet les opérations très lentes. Le tribunal administratif a réagi rapidement à la plainte des trois villes défendues par Madame LEPAGE, mais l'État n'en a pas tenu compte, d'où la nouvelle action proposée.

J'espère que ces informations, que vous auriez dû suivre si vous vous intéressiez un peu plus à la ville de Villejuif, vous feront comprendre les difficultés pour une ville de se défendre contre l'État ; car c'est l'État qui est propriétaire - et contre des « malandrins » qui, visiblement, bénéficient de complicités au plus haut niveau. On pouvait suivre l'opération sur LeBonCoin.TV5 a retracé l'itinéraire des camions qui allaient chercher les débris amiantés pour les décharger sur Villejuif. La police et la justice disposaient donc des éléments, mais l'État ne répond pas à l'injonction de la justice. Si la justice tranche mais que l'État ne répond pas à l'injonction de la justice, on continue à chercher du côté de la justice.

Nous avons refusé la proposition de se coucher sur la voie, car il aurait fallu y rester jour et nuit pour être efficaces. Nous avons considéré qu'il ne nous appartenait pas de camper sur la voie par rotation, sachant que nous aurions pu être agressés pendant la nuit par les « malandrins ».

Monsieur ACHOURI

La situation a démarré bien avant 2020, mais M. LE BOHELLEC était sans doute trop préoccupé par les promoteurs et la RD7 pour s'en occuper. La première action de Monsieur le Maire a été de faire barrage aux camions, mais l'État a refusé en tant qu'il s'agissait d'une entrave à la libre circulation, et le préfet lui a donc déconseillé cette action, au risque de porter plainte contre lui.

La question centrale que je me pose concerne l'inaction de l'État. Le gouvernement de M. MACRON est inactif sur le sujet de l'écologie, se limitant à des effets de communication. Le site de la Redoute n'est pas le seul en France à être pollué. En Auvergne, 19 % des sites sont pollués depuis la prise de pouvoir de M. MACRON et la Bretagne et le Sud de la France sont également concernés.

Que fait la France face à la pollution et au réchauffement climatique ? Le gouvernement actuel est composé d'incompétents qui sont incapables de régler les problèmes. Je crains cet été, et la sécheresse qui pointe, car ils n'ont pas de capacité à agir. C'est pour la génération des enfants qui étaient ici plus tôt que nous œuvrons.

Le discours consistant à accuser la municipalité en place du gouvernement est simpliste, et nous avons mené davantage d'actions en trois ans que M. LE BOHELLEC, trop occupé à bâtir du béton. Le sujet de la Redoute, intervenu bien avant 2020, ne l'a donc pas inquiété. Préconiser l'expulsion des familles Roms, dont nous nous sommes inquiétées, est également simpliste. L'action du gouvernement de M. MACRON pour l'écologie et le réchauffement de la planète est une coquille vide, comme beaucoup d'autres de ses actions, et ce sont les Verts, qui présentent des propositions sur la crise du logement.

Nous déposons plainte contre l'État, car la responsabilité lui appartient entièrement dans ce dossier. M. MACRON a vu le site voici deux ans et il a interpellé le préfet, mais aucune action n'a suivi, comme partout ailleurs sur les sites pollués. Dans le Sud de la France, plus de 25 % des sites sont pollués, mais les ministres de l'Écologie et de la Transition écologique, ou du Logement, sont absents. Tout est fait pour le capital, et rien n'est fait pour le reste.

Madame ESCLANGON

J'essaierai de recentrer le débat autour de Villejuif. Nous ne soutenons pas la position de ne rien faire, mais la délibération n'a pas de sens, puisque vous êtes en droit de déposer plainte, et M. LIPIETZ a rappelé que vous l'avez déjà fait. Vous faites donc un simple « coup de com », car vous n'avez pas besoin de notre aval.

Nous votons contre car nous déplorons qu'il ait fallu trois ans pour présenter cette délibération, mais bien évidemment nous ne sommes pas contre la dépollution. Selon vous, M. LE BOHELLEC aurait pu empêcher le trafic de déchets en deux mois, mais vous en avez été incapables depuis le 28 juin. Vos arguments n'ont donc aucun sens.

L'État, à travers la préfecture, a tenu compte des demandes sur le site, puisqu'elle a répondu qu'elle attend des propositions d'entreprises pour le déblaiement et la dépollution. Elle aurait des difficultés à trouver des entreprises intéressées pour reprendre le chantier, ce qui est compréhensible, au vu du nombre de CAO annulées dans la ville. Je ne dis pas que c'est excusable,

mais je pense que la préfecture a des difficultés pour trouver des entreprises qui seraient intéressées pour résoudre un tel chantier. Nous devons néanmoins continuer à exercer des pressions, nous sommes d'accord sur ce point.

Madame TAILLE POLIAN

Je ne comprends pas votre position, car vous nous reprochez de ne pas évoquer le sujet, et lorsque nous le faisons, vous nous reprochez de faire de la communication. De plus, des actions ont été menées, notamment une conférence de presse sur site, où nous avons emmené la presse pour voir et visionner. Beaucoup d'autres actions informelles ont été mises en place, avec la préfecture notamment.

Nous constatons des difficultés pour mettre en œuvre le marché public qui a été passé, mais il n'y a pas de difficulté à réquisitionner pour faire partir des dépôts pétroliers. Le 27 janvier dernier, Madame la Préfète m'avait promis un enlèvement effectif en février-mars, or nous sommes en mai. Nous devons donc continuer et nous devrions communiquer tous ensemble sur le sujet. J'en appelle à votre responsabilité, et à une responsabilité collective, pour mettre l'État devant ses responsabilités.

L'inaction de l'État pour protéger la santé de la population est également constatée sur beaucoup d'autres sujets, tels que les pesticides ou les nitrites dans la charcuterie. Sur un sujet villejuifois, nous prenons des mesures à notre niveau pour que l'État agisse en fonction de ses responsabilités.

Lorsque la préfecture accepte de déloger les personnes installées sur le site, au vu de l'absence absolue de politique d'accueil et de mise à l'abri des personnes en difficulté, comme les migrants, des procédures doivent être respectées pour la justice et les enquêtes sociales à mener. Ce n'est pas en déchirant les tentes, comme le fait croire M. DARMANIN, que la question peut être résolue. Jamais la mairie de Villejuif n'a souhaité que ces personnes restent sur ce site, mais l'action demande du temps et l'État en prend beaucoup.

Nous avons donc une responsabilité collective à nous montrer unis pour que l'État mette en place tous les moyens nécessaires face à l'urgence de la situation, pour éviter que la pollution perdure et que les risques d'effondrement surviennent. Votre vote est donc incompréhensible et constitue une façon de dévier le sujet pour ne pas mettre l'État face à ses responsabilités. Les Villejuifois et les Villejuifaises ne peuvent pas comprendre votre refus de voter cette délibération.

Monsieur CHASTAGNAC

Nous n'en pouvons plus, de ce désengagement de l'État ! Les Villejuifois sont vent debout et ils ont raison. C'est un scandale politique et écologique et c'est un mépris des Villejuifois. Comment pouvons-nous accepter que les mises en demeure du Maire ne reçoivent aucune réponse de l'État ? C'est l'avenir de nos enfants et nous porterons donc cette délibération, essentielle, qui va marquer notre mandature.

Monsieur le Maire

J'essaierai, Madame ESCLANGON, d'infléchir votre vote, pour le moins surprenant. Malgré votre argumentaire, vous auriez dû permettre un vote unanime du conseil municipal, puisque vous estimez aussi que l'État soit amené en justice et vous regrettez que cela n'ait pas été fait plus tôt. Je comprends donc que vous souhaitez être solidaire du gouvernement, mais votre rôle en tant que conseillers municipaux consiste à l'être des Villejuifois, qui clament une action, peu importe qu'ils aient votés pour les uns ou pour les autres. Ce n'est pas un sujet de clivage. Si M. LE BOHELLEC avait réussi, nous l'aurions soutenu, car nous devons parvenir à infléchir la position de l'État. Nous n'avons pas les moyens ou nous n'avons pas les conditions réunies aujourd'hui pour dépolluer car cela n'a pas été jusqu'à ce jour la priorité. Ne faisons pas croire aux Villejuifois que le sujet est d'abord technique, car c'est en premier lieu un sujet de finances. L'économie réclamée en 2017 par le Premier ministre Édouard PHILIPPE à la société du Grand Paris Express, de réduire de 5 milliards d'euros la facture, s'est notamment traduite par l'élimination des lignes de gardiennage des sites du Grand Paris Express.

Ne faisons pas croire non plus que le sujet de l'occupation du site est lié à celui de la pollution. Les familles présentes sur le site étaient victimes des pollueurs, incluant une mafia qui a réduit la main-d'œuvre en esclavage. J'ai vu, avant même mon mandat de Maire, des enfants de moins de 5 ans faire fondre les plastiques pour ces personnes. Le préfet de l'époque et les suivants l'ont vu également, ainsi que les sous-préfets, des ministres et des responsables de la sécurité territoriale. Je ne laisserai donc pas dire qu'il y aurait un lien de causalité entre l'occupation de familles Roms et la situation actuelle. Ce sont deux sujets distincts. Ils ont été victimes comme nous avons été victimes de cette situation.

En devenant Maire, j'ai continué les actions que j'ai engagées en tant que conseiller départemental, puisque nous avons reçu le préfet, le sous-préfet, le président du Département, Christian FAVIER, et le président du Territoire, Michel LEPRÊTRE, ainsi qu'Hélène DE COMARMOND, vice-présidente à l'époque en charge des parcs départementaux. Nous nous sommes unis pour essayer de refermer le sas d'entrée du site. Lorsque je suis devenu Maire, j'ai évoqué la possibilité que la Ville ferme elle-même l'accès et l'État s'est alors retourné contre moi, me prévenant que je ne serais pas en conformité avec la loi sur la libre circulation des individus. La municipalité a donc été rendue impuissante, mais l'État n'est pas aux côtés des Villejuifois et de la municipalité, du territoire et du département.

Mme GAILLOT, députée à l'époque, est également intervenue, et nous avons travaillé avec elle, ainsi que Mme TAILLE POLIAN, en sa qualité de sénatrice, puis de députée. Quand j'ai reçu Monsieur le Président de la République au pied de l'Institut Gustave-Roussy, j'ai évoqué deux sujets, celui des moyens donnés à la santé et celui de la dépollution, les deux étant liés puisque pour faire l'un il faut faire l'autre. Nous faisons face aux méandres d'un État désorganisé dont nous constatons l'inefficacité. D'un côté, il donne les moyens au cluster de se développer, en abondant à hauteur de 100 millions d'euros pour la recherche autour de l'oncologie, et de l'autre, on ne donne pas les moyens de la dépollution, évaluée à plusieurs millions d'euros. Ce constat est pénible pour tous et nous aurions mieux à faire qu'à nous fâcher avec l'État car l'affaire est sérieuse et la parole présidentielle et les engagements ne sont pas tenus.

Vous évoquez un point technique de droit sur l'utilité de la délibération, mais ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est d'afficher l'unanimité des élus de la municipalité vis-à-vis de l'État, sur un sujet que vous soutenez. Soyez cohérente et votez la délibération. C'est ce qu'attendent les Villejuifois et les

autorités. J'espère que vous allez réviser votre position, car les idées cohérentes doivent se traduire par des votes en cohérence.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
3 ABSTENTIONS

Monsieur le Maire

J'ai souhaité mettre aux voix cette délibération avant d'examiner les autres rapports, car elle ne participe pas à la lutte contre le dérèglement, mais vise à empêcher la dégradation d'une situation héritée. Cela n'est pas le cas des autres délibérations présentées, travaillées en lien avec les administrations et souvent des associations de la Ville.

Nous avons convoqué ce conseil municipal extraordinaire car nous sommes tous témoins des périodes caniculaires qui contribuent au sentiment de mal-vivre dans la ville et nous entendons les premières mesures de restrictions en eau d'un grand nombre de départements et régions en France, de même que dans des pays voisins. Les enfants du conseil municipal s'inquiètent à juste titre de ces dérèglements qui mettent en danger l'accès à notre alimentation, alors que tant de pays souffrent déjà d'un manque cruel en la matière. Cependant les constats, tant des scientifiques que des premières victimes de ces dérèglements, peinent à trouver écho auprès de nos gouvernements dans le temps qui nous est donné, au regard des prescriptions du GIEC. Il y a donc urgence, et c'était le sens de notre premier conseil municipal, l'été 2020, où nous avons voté « Villejuif en urgence écologique ». Trois ans après, nous sommes réunis dans un conseil municipal extraordinaire 100 % dédié à la transition écologique, le premier en Val-de-Marne et j'espère que d'autres suivront, pour nous-mêmes et pour témoigner que l'ensemble des conseils municipaux dans notre département participe à cette intensité dans la matière C'est un acte politique fort, mais aussi des décisions concrètes que nous proposons.

Deux objectifs guident notre action : contribuer à notre échelle à limiter notre impact sur l'environnement, pour le préserver, qu'il se régénère et que nous puissions léguer un environnement sain aux générations futures, mais aussi nous adapter. Quelle que soit la façon dont nous infléchirons la trajectoire, nous devons prévoir l'adaptation de la ville, en anticipant les aspects irréversibles du dérèglement climatique pour au moins les deux générations qui viennent. Nous devons transformer nos villes et nos modes de vie pour faire face à ces dérèglements, qui impactent déjà directement notre quotidien.

Tout ne se joue pas à l'échelle locale, et cela n'exonère en rien les dirigeants nationaux, internationaux et les grands groupes économiques à prendre des décisions courageuses, à engager une transition dans la production des richesses. Selon le GIEC, environ 10 % des PIB doivent être investis pour un avenir le moins défavorable possible, mais il serait irresponsable de considérer que nous ne pouvons rien faire.

Depuis trois ans, nous avons déjà fait beaucoup, conformément à nos engagements, où l'impératif de la transition écologique constituait un pilier de notre programme, intégré à chacune de nos actions, telles que les parcs rénovés, les cours débitumés, les projets de construction stoppés ou réorientés, la charte de la construction, les nouveaux espaces verts, le développement de la biodiversité et des mobilités douces et l'accélération des travaux du métro.

Forts de ces premières réalisations, nous passons aujourd'hui un nouveau cap. Nous faisons de Villejuif une terre d'innovation, un laboratoire à la pointe de ce que les collectivités peuvent entreprendre pour répondre au défi collectif de la transition. Nous pouvons beaucoup. Nous devons faire la démonstration que la volonté politique, à l'échelle d'une commune, peut concrètement changer la vie de ses habitants, en construisant une ville plus respirable, plus verte, plus accompagnante, plus aidante de ceux qui souffrent le plus des dérèglements. Des changements profonds dans nos habitudes peuvent être engagés, au niveau de la collectivité et à titre individuel, comme de se passer au maximum des voitures individuelles pour se tourner vers d'autres modes de déplacement, avec l'arrivée du métro, et en offrant des espaces de respiration avec de nouveaux espaces verts et des offres pour sortir de la ville. En somme, penser la ville de demain pour faire face au monde futur et aux aspirations des habitants.

À Villejuif, nous avons tenté de faire la démonstration par l'exemple qu'engager ce changement est possible et que nous sommes disposés à aller encore plus loin, notamment sur les questions de l'eau et sa réappropriation par les citoyens, engagement de notre municipalité contrariée par les décisions du précédent mandat, sur les enjeux d'alimentation, avec l'acquisition d'une ferme et sa production bio et d'un terrain permettant le droit aux vacances pour nos enfants, ou encore la création de nouveaux espaces verts.

Nous ne pourrions pas le faire seuls, car toute transition nécessite des investissements, des cohérences politiques et des moyens, qui ne sont pas aujourd'hui à la hauteur du côté de l'État. Il y a urgence à se doter des moyens de nos ambitions, et l'État doit prendre sa part pour financer ces investissements d'avenir, car les effets d'annonce ne remplacent pas les actes. L'État doit donc accompagner les collectivités au lieu de les étrangler, pour éviter de choisir dans l'urgence ce dont nous devons nous passer, ce qui n'est pas notre ambition. Ce conseil marque donc une étape importante, mais notre action ne s'arrêtera pas là, puisque nous continuerons à agir au quotidien à travers l'ensemble des réalisations engagées au sein de notre conseil.

Comme convenu en conférence des présidents, je propose aux présidents de groupe de prendre la parole, avant de reprendre les délibérations.

Monsieur LIPIETZ

Comment sommes-nous passés de l'urgence à la toute urgence ? Dès 1972, avec la conférence de Stockholm, les crises écologiques à venir ont été pointées et en 1992, à la conférence de Rio, au Sommet de la Terre, l'impératif écologique a été évoqué. En tant que rapporteur pour l'Unesco sur les négociations Biodiversité et Climat, j'insistais alors lourdement, dans le rapport final, sur les générations futures. Le conseil municipal des enfants nous a montré qu'ils sont conscients de faire partie de ces générations futures.

Après avoir voté l'urgence écologique dès le premier conseil municipal, nous passons désormais à la toute urgence, car nous y sommes. Il ne se passe pas une journée sans évoquer l'effondrement de la biodiversité, le réchauffement climatique, la sécheresse et les inondations. Nous avons donc deux impératifs simultanés : limiter les pollutions pour réduire la gravité de la situation, et s'adapter à la situation actuelle, sur laquelle nous ne pourrions pas revenir.

La crise écologique frappe d'abord les plus pauvres, à l'échelle de la planète ou de notre pays, mais à la différence des mesures sociales, comme l'âge de la retraite, les salaires ou les allocations, dans

ce domaine, ce qui est perdu l'est à jamais, à 150 ans d'amplitude. Un arbre qu'on ne plante pas aujourd'hui n'aura pas absorbé du gaz carbonique ou fait d'ombre pendant les vingt années qui suivent. La date à laquelle la mesure est prise est aussi importante que l'intensité de la mesure elle-même.

La toute urgence écologique est signalée par les canicules, les sécheresses et les inondations. Le Val-de-Marne était inondé il y a deux ans et la ville de Liège a dû être évacuée, car la Meuse avait débordé. Il faut donc agir maintenant, en limitant et en s'adaptant. Tous les êtres vivants de la Terre savent que nous devons nous adapter, et les travaux scientifiques montrent comment limiter, ce qui est plus difficile. Prendre conscience de ce qu'il faut faire pour limiter n'est pas absolument immédiat. Prendre son vélo au lieu de la voiture, par exemple, diminue les émissions de CO₂, et donc l'effet de serre et donc les sécheresses, mais cela augmente le débit des rivières. La complexité est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les personnes sont plus sensibles aux mesures d'adaptation qu'à celles de limitation.

Nous regrettons de ne pas être allés plus vite, car les rapports sur l'effort de limitation et d'adaptation sont disponibles. Dès le mois de décembre, nous avons un schéma directeur des espaces verts, au mois de mars, nous avons élaboré un schéma sur la circulation, nous avons un point tranché sur le rapport transition thermique de nos bâtiments. Ce dernier aurait pu être adopté aujourd'hui-même, ce qui nous aurait permis de gagner deux mois.

J'espère qu'à l'automne, nous reviendrons au plan initial de planter 1 000 arbres par an, sachant que nous sommes un millième de la France, ce qui n'est pas rien. C'est donc le strict minimum qui peut être attendu de nous. Le conseil citoyen des services publics a déjà adopté une nouvelle charte pour le renouvellement de la délégation de service public sur les cantines, et nous aurions donc pu adopter également cette décision.

Les enfants sont extrêmement sensibles à l'exigence écologique, car c'est de leur vie dont il s'agit. Les jeunes femmes ne veulent plus faire d'enfants et les enfants se demandent comment ils vont respirer lorsqu'ils seront grands. Partir du slogan de la ville de Villejuif, « Tout cède à notre union », est une très bonne idée, car l'un des grands obstacles à l'action correspond à l'argument selon lequel si les autres ne font rien, il ne sert à rien de faire. Si chaque être vivant de la planète Terre prend en main son salut, nous pouvons gagner. L'union de tous relève d'une question de pédagogie, comme l'ont bien compris les enfants, et de décision politique. Nous ne sommes qu'un millième de la France, laquelle n'est qu'une petite partie du monde, mais ce millième doit tout faire pour limiter sa propre responsabilité dans la dégradation du climat et de la biodiversité et s'adapter pour tous nous protéger.

Madame TAILLE POLIAN

Avec le groupe Génération et Citoyens, nous sommes heureux de ce conseil municipal. Nous aurions pu nous dire que l'on aurait pu avoir non pas 17 délibérations mais 30 ou 50, tellement le sujet est vaste. Nos ambitions doivent être grandes et notre action déterminée, et nous lançons la dynamique, en montrant aux Villejuifaises et Villejuifois notre mobilisation. Il s'agit en effet de sonner la mobilisation générale, comme l'a indiqué Alain LIPIETZ, puisque nous sommes passés de l'urgence à la toute urgence. Il faut faire en positif et c'est ce que j'ai envie de noter de ces délibérations.

Je me réjouis que ces délibérations témoignent d'une écologie non pas d'interdiction, mais de construction, d'innovation, en posant des ambitions positives : pour aider les Villejuifoises et les Villejuifois et pour construire une ville supportable. Nous devons nous inspirer du rapport « Paris à 50 degrés » remis par une vingtaine d'élus parisiens, qui ont trouvé une formule amusante : « Cuire, fuir ou agir. » Nous nous plaçons dans la troisième possibilité, pour agir en positif, construire du projet et ne laisser personne sur le bord du chemin. Tout ce que nous mettrons en place comporte cette visée de s'adresser et d'embarquer tous et toutes.

Si chacun peut agir individuellement, les politiques publiques pour l'écologie doivent être populaires et prendre en compte les inégalités. La mise en place de la ZFE et l'absence de mesures d'accompagnement à la hauteur des enjeux montrent les limites de l'action. Nous devons toujours être en positif et emmener tout le monde, sachant que la question de l'accès à la ville se pose de manière différente selon les moyens de chacun.

La création du Conseil local pour la transition énergétique et écologique est très importante pour embarquer la population dans la construction des actions, car les mesures écologiques ne sont jamais aussi bien mises en œuvre que lorsqu'elles sont coproduites, au plus près du terrain, par une majorité de personnes. Elles sont ainsi adaptées aux réalités de ce que vivent les personnes et la convention citoyenne a montré qu'elles n'empêchent pas d'avoir de l'ambition. Au contraire, elles favorisent la prise de conscience collective sur la nécessité d'agir.

Ces 17 délibérations ne sont que le début de notre action. Elles offrent des pistes de travail pour certaines et proposent des actions déterminées pour d'autres. Cependant, d'autres devront être actionnées, notamment un grand plan de rénovation des bâtiments municipaux, notamment au niveau thermique. Nous devons nous donner les moyens de ces actions malgré le contexte défavorable pour les collectivités. Sans une volonté forte de l'État d'accompagner les collectivités, il sera difficile d'agir. Nous devons donc réclamer de l'État une capacité accrue de faire beaucoup plus, notamment sur notre patrimoine, puisque nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité de réaliser dans le délai de la toute urgence l'ensemble des rénovations que nous devrions engager. Nous devons exiger cette capacité de l'État car la dette climatique n'attendra pas, au contraire de la dette de la France.

Nous devons embarquer tout le monde, obtenir les moyens nécessaires et avoir l'audace d'innover pour aller plus loin que les solutions testées ailleurs. Peut-être que des projets n'iront pas aussi loin que nous aurions souhaité, que d'autres n'aboutiront pas avec autant de force que nous le souhaiterions. Cependant, la ferme que nous achèterons répond à la nécessité de changer de modèle en trouvant d'autres alternatives, en expérimentant pour prendre à bras-le-corps les possibilités qui s'offrent à nous. Nous devons agir en prenant des risques circonstanciés, mais en expérimentant pour créer un nouveau modèle, et ces délibérations y contribuent, en emmenant tout le monde, car la justice sociale ne peut pas être déconnectée de l'accès à une ville durable et vivable.

Engageons-nous résolument dans ce début d'action. Nous sommes très présents dans l'équipe municipale pour faire avancer ces projets et d'autres qui ponctueront cette deuxième partie de mandat.

Monsieur WEBER

Je voudrais commencer par remercier les enfants qui sont intervenus, car ils nous encouragent à regarder l'avenir sans nous tourner vers la nostalgie d'un certain passé. L'avenir, pour eux, c'est un été à 50 degrés. Le rapport « Paris à 50 degrés » remis par une mission d'information et d'évaluation de la ville de Paris, toutes tendances politiques confondues, nous concerne directement, puisque nous sommes sur le même plan thermique. Le livre *Paris face au changement climatique*, que je vous recommande, étudie également cette question à horizon 2035, en apportant des solutions pour lutter et s'adapter. Le rapport remis déroule 85 mesures, et nos délibérations marquent le début de notre action.

Que peut et doit faire la ville de Villejuif ? Pour le groupe Réinventons Villejuif écologiste et socialiste, l'adaptation au changement climatique est la priorité, avec deux grands blocs de mesures.

Le premier concerne l'isolation des bâtiments municipaux, gros consommateurs d'énergie, constitués en majorité des écoles (60%). Quoique souvent récents, ces bâtiments ont des déperditions très importantes de chaleur et ils sont mal isolés. Nous devons donc inscrire en priorité les écoles dans notre programmation pluriannuelle des investissements. Les logements sociaux sont également concernés. Les organismes HLM doivent investir davantage dans leur isolation, ce qui aura un effet doublement bénéfique pour la planète et pour le niveau des charges ; qui aujourd'hui s'envolent ; des locataires modestes qui les occupent. Les logements privés sont également concernés par la responsabilité de la collectivité. Les permanences de l'Agence locale de l'énergie sur notre territoire, portées par le Conseil pour l'architecture, l'urbanisme et l'environnement (CAUE), doivent être mieux connues, car elles apportent une aide aux propriétaires privés pour monter les dossiers complexes. Les aides sont en effet nombreuses et elles sont d'autant plus importantes que les revenus des ménages sont modestes. Nous préconisons également de profiter de l'exonération temporaire de taxes foncières pour les propriétaires qui font des travaux, au-delà de 10 000 euros, pour les exonérer pendant trois ans. Pour que cette mesure puisse porter sur les travaux réalisés en 2023, nous devons voter cette délibération avant septembre.

Le second grand bloc de mesures sur l'adaptation au changement climatique consiste à multiplier les îlots de fraîcheur. Les cours Éveil illustrent bien ce qui peut être réalisé à l'échelle d'une ville sur son patrimoine. Paris a été pionnière dans ce domaine et nous embrayons pour ce qui nous concerne au rythme de deux cours par an, au profit de tous les citoyens, notamment en cas de canicule.

Nous attendons le schéma directeur des espaces verts en programmation pluriannuelle des investissements, une augmentation considérable du nombre d'arbres plantés. Une ville comparable à Villejuif a décidé, sur un patrimoine de 6 500 arbres, de planter 2 200 arbres au cours du mandat. Il est temps que nous nous y mettions également.

Atteindre la neutralité carbone en 2050 correspond à un engagement international qui s'impose à la France. Nous pouvons nous inscrire dans cette trajectoire à travers la décarbonation de notre énergie, en accélérant le déploiement de la géothermie. Après la partie ouest de la ville, nous devons trouver des solutions de géothermie à l'est de la départementale 7, en collaboration avec les villes voisines d'Ivry et de Vitry. Nous devons également installer un maximum de panneaux photovoltaïques sur les toits plats.

Concernant la biodiversité et l'alimentation bio, nous interviendrons à l'occasion des délibérations les concernant sur les mesures pertinentes et celles qui ne le sont pas, comme le projet de la ferme.

De plus, nous devons savoir où nous allons et identifier avec qui nous y allons. Pour savoir où nous allons, nous avons besoin d'indicateurs. Des villes de la taille de Villejuif ont mis en place un budget climat sur le modèle de la ville d'Oslo, pionnière sur le sujet, à travers l'élaboration d'un diagnostic des émissions de CO2 et la fixation d'objectifs de réduction, avec un suivi et leur publication années après années. Pour le moment, à Villejuif, nous ne sommes pas dotés de cet outil. Il serait temps.

Villejuif s'inscrit dans une grande intercommunalité dont la responsabilité est immense sur la problématique climatique. Notre intercommunalité Grand Orly Seine Bièvre s'est engagée avec l'ADEME, organisme de l'État spécialisé sur ces questions, dans une démarche de territoire engagée dans la transition écologique. Cela est très bien mais je ne sais pas où en est l'intercommunalité sur le plan climat-air-énergie de territoire. Les 24 communes du territoire doivent s'efforcer de faire aboutir ce plan, lancé en 2017, et les questions environnementales seront des éléments importants du futur plan local d'urbanisme intercommunal. Les principaux partenaires sur lesquels nous pouvons nous appuyer sont toutefois les habitants eux-mêmes, dont la participation est déterminante pour mettre en œuvre des mesures sur le long terme. Un effort de pédagogie doit être réalisé sur ces questions.

Ces quelques délibérations marquent un début, mais l'ensemble n'a de sens que si à l'occasion des conseils municipaux à venir, nous pourrons aller plus vite, plus haut et plus fort.

Madame ESCLANGON

Je ne reviens pas sur les enjeux nationaux et internationaux. Nous sommes d'accord sur le constat de ce qui se projette au niveau de notre pays et de la planète, vis-à-vis de quoi le rôle et l'implication des enfants sont très importants, car leur génération sera extrêmement touchée par le réchauffement climatique. Ils grandiront en sachant qu'ils devront faire des efforts colossaux pour essayer d'inverser la tendance.

Notre rôle en tant qu'élus est crucial, car nous devons encourager ces enfants et les projets sur la question, en leur montrant l'exemple. Or depuis l'actuelle mandature, notre municipalité n'est pas suffisamment exemplaire. La communication culturelle est encore en papier glacé et en couleurs, et les écoles n'utilisent pas de papier recyclé. Il en est de même pour les rapports des conseils municipaux, photocopiés sur des feuilles non recyclées.

En outre, la commission sur la transition écologique est supprimée depuis trois ans, ce qui témoigne du peu de délibérations sur le sujet. Nous espérons que le rythme sera accéléré et que cette commission renaîtra.

Baucoup d'autres mesures pourraient être mises en place, comme des récupérateurs d'eau, des fontaines, qui coulent en permanence dans le cimetière, ou les atténuateurs de pression d'eau dans les écoles. Il y avait notamment un projet de récupérateur d'eau, au pôle technique, qu'en est-il ?

Vous évoquez la plantation d'arbres depuis trois ans, mais nous ne les voyons toujours pas. Vous aviez prévu une forêt urbaine, avenue de la République, mais la quantité d'arbres plantés semble

dérisoire. De plus, les constructions de la rue Jean-Jaurès ont engendré l'abattement d'arbres centenaires, sur lequel M. LIPIETZ est intervenu car c'est en totale contradiction avec votre discours. La coulée verte en centre-ville devait également être réalisée. Nous aborderons la possibilité de créer une zone de maraîchage qui aurait pu se faire dans la ville mais on l'évoquera ultérieurement. Sur la suppression des plastiques, évoquée depuis trois ans dans les cantines scolaires, les contraintes sont réelles, mais il faut continuer. Concernant la réduction de consommation d'énergie, nous n'avons pas d'information sur le décret tertiaire de la loi ELAN.

Nous devons nous saisir de l'ensemble de ces mesures, en particulier la rénovation thermique des écoles et la réduction de l'imposition foncière pour les propriétaires qui rénovent leur maison. Nous en avons parlé au moment du budget primitif. Nous pourrions également envisager le ramassage de déchets organiques, car beaucoup d'habitations collectives ne possèdent pas de compost, ou de ramassage de déchets verts, qui peuvent permettre d'amorcer les composts installés.

Laissons travailler les enfants, qui sont pleins d'énergie et de bonnes idées. Nous évoquerons plus tard la création de conseils écologiques, qui pourront également porter des idées. Agissons, car il reste beaucoup à faire et à budgéter, en dehors de l'achat d'une ferme à 160 kilomètres.

Monsieur CHASTAGNAC

Il convient en effet de saluer le travail des enfants, dont les propositions justifient à elles seules la tenue de ce Conseil municipal. Leurs exigences nous engagent toutes et tous, et nous leur adressons ce soir un message d'engagement et de confiance.

Au nom des élus communistes et citoyens, je souhaitais souligner combien ce Conseil municipal sur l'accélération de la transition écologique était un acte fort. Cet acte marque notre mandature et en appellera d'autres. Nous avons en effet besoin d'engagements pour aujourd'hui et demain et devons nous emparer de tous les instruments permettant de changer de modèle.

La crise écologique et climatique, l'augmentation du prix de l'énergie et les pénuries alimentaires sont des questions complexes, renvoyant à des choix de société, en lien avec le développement du service public, la cohésion sociale et solidaire, l'épanouissement de l'être humain et la lutte contre les inégalités. Pour y remédier, nous devons développer des réponses structurelles et innovantes.

Ce formidable défi est devant nous, mais force est de constater que nous les relevons seuls, à cause de la faiblesse de l'ambition du gouvernement et de l'abandon de l'Etat sur ces questions.

Le Conseil municipal délibérera sur 17 engagements concrets et vérifiables par les Villejuifois. Ces engagements s'appuient sur les actions déjà initiées, souvent dans le cadre de concertations avec les habitants, comme les Assises de la mobilité, les cours d'éveil, la Maison de la transition écologique, les concertations autour de la création et de l'agrandissement des espaces verts, l'élaboration de la charte de la construction et enfin la réorientation des projets urbains (Dumas, pont Lamartine et ZAC Campus Grand-Parc).

Ces points d'appui sont précieux et respectent les engagements pris auprès des électeurs. Sur 23 engagements pris en matière de transition écologique, 20 sont déjà mis en œuvre.

Nous devons toutefois produire des résultats plus rapides, plus forts et plus cohérents. Cela implique un pilotage plus centralisé, et surtout d'élaborer une stratégie de transition écologique qui

s'empare de toutes les questions et qui constitue une feuille de route permettant de travailler concrètement sur les énergies, la sobriété numérique, les finances, les achats durables, les mobilités, l'alimentation, la santé, les déchets, la biodiversité et l'eau. Ces chantiers exigent la mobilisation de toutes et tous.

Plusieurs mesures doivent nous permettre d'accélérer. Tout d'abord, l'expérience montre que l'instruction des décisions est nécessaire. Ces questions complexes requièrent des expertises croisées et une mise en cohérence des différentes politiques publiques, et demandent un réel effort de questionnement. Ceci s'oppose à toute décision hâtive et isolée, et importe d'autant plus que d'autres acteurs que la commune sont impliqués dans la majorité des sujets. Les comités de pilotage contribuent à ce temps d'instruction nécessaire. Ceci explique en outre la commande de trois études sur le schéma « espaces verts », les bâtiments disponibles et le schéma cyclable en partenariat avec l'EPT. Ces études arrivent aujourd'hui à maturation et nous permettent de franchir cette nouvelle étape dans nos orientations et nos décisions.

Par ailleurs, le schéma énergie nous permet de mettre en œuvre un véritable PPI dans ce domaine, ce que fera également ; dès cette année, l'étude sur la récupération des eaux pluviales.

Le budget primitif 2023 permet déjà d'accélérer les décisions, notamment du plan de sobriété mis en place pour passer l'hiver 2022-2023, la mise en place de panneaux solaires (400 000 euros), la création d'un espace vert à Croizat (1 million d'euros), le passage aux LEDS dans l'éclairage public (400 000 euros), la modernisation de la flotte automobile et la création d'îlots de chaleur. Ces indicateurs montrent qu'avec ce budget, nous avons déjà décidé d'avancer d'une bonne façon sur ces questions.

Ces innovations doivent être mises en œuvre en partenariat avec les habitants. Les délibérations de ce soir illustrent cette dynamique, puisque la majorité d'entre elles concernent des projets s'appuyant sur les citoyens et y compris sur des sujets plus techniques comme celui des panneaux solaires, puisque l'idée est de contribuer à un projet participatif et citoyen.

Enfin, ces enjeux doivent apparaître dans les documents d'urbanisme – dont le PLUI en cours d'élaboration par l'EPT.

Les délibérations qui nous sont soumises ce soir nous donnent à voir la manière dont la municipalité entend mettre en œuvre la transition écologique. Nos ambitions et engagements se traduisent par trois résolutions : premièrement, la résistance et la mobilisation face au désengagement de l'Etat ; deuxièmement, la construction collective au sein de la majorité municipale ; troisièmement, la démarche citoyenne auprès des Villejuifois.

Nous avons pu observer cette résistance et cette mobilisation concernant la dépollution du site du Fort de la Redoute, face à l'inaction du gouvernement sur toutes ces questions. L'Etat doit au moins aider les collectivités locales qui s'engagent sur ces questions.

S'agissant de notre deuxième résolution de la construction collective au sein de la majorité municipale, une délibération concerne l'acquisition de la ferme des Frémis. Nous avons ouvert une réflexion pour ne rien imposer, afin que chacun puisse disposer de l'information nécessaire, et une réservation budgétaire a été votée en février dernier pour un lieu de vacances pour toutes les générations et un espace de culture bio dont profiteront tous les Villejuifois. C'est cette façon de travailler et décider ensemble qui traduit une volonté constante de la main-tendue en direction de

tous, la marque de fabrique impulsée par Monsieur le Maire. Cela se concrétise aujourd'hui par une délibération qui autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cet ambitieux et innovant projet.

La troisième résolution repose sur l'énergie citoyenne, sans laquelle l'accélération de la transition écologique est impossible. Nous avons donc pris contact avec Sud Paris Soleil, une coopérative solaire citoyenne, qui nous permet d'articuler un double enjeu : l'enjeu écologique avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits d'équipements publics et l'enjeu citoyen avec un travail ; avec les villejuifois volontaires ; de concertation citoyenne et de coconstruction. Ainsi, une des délibérations de ce soir participe de notre démarche de ville plus verte et plus solidaire.

Les délibérations que nous étudierons marquent une nouvelle étape dans l'accélération de notre mobilisation et ne doivent pas être minimisées. Il faut s'en féliciter. Elles sont conformes à nos engagements ainsi qu'aux objectifs et préconisations formulés dans différents rapports par le groupe d'experts intergouvernemental sur le climat.

Nous souhaitons que la séance de ce soir en appelle d'autres, dans la Maison commune et auprès des Villejuifois, afin qu'ils puissent devenir acteurs de cette stratégie. La création du Conseil local de transition écologique, qui sera ouvert à tous, participera de cette ambition.

Les sujets d'échange étant nombreux (géothermie, régie publique de l'eau, plan de mobilité des quartiers, cadre de vie agréable), les élus communistes et citoyens restent disponibles.

Monsieur le Maire

Je salue la qualité de nos échanges. Nous avons pris le temps de traiter une question urgente, et ce Conseil municipal révèle l'impatience qui existe sur ces questions. La ville de Villejuif a donc eu raison de proposer cet espace de discussion, qui ne résume ni l'action des trois dernières années ni l'action à venir. A chaque Conseil municipal, nous avons respecté le mandat que nous ont confié les Villejuifois, notamment en matière de transition écologique.

Pour reprendre les termes d'Alain LIPIETZ, nous sommes passés de l'urgent au très urgent. L'effet accélérateur est réel, mais nous ne gagnerons le pari de l'urgence écologique et de la transition écologique que rassemblés. Ainsi, le choix des enfants de reprendre la devise de la ville rappelle la nécessité de résoudre ensemble l'urgence sociale et écologique, et le concours d'affiche a permis d'illustrer notre devise « Tout cède à notre union ». Nos jeunes de Villejuif ont cette capacité à définir le sens politique des choses et ont bien fait de nous proposer d'agir, à travers cet appel à la créativité.

Le dérèglement climatique est planétaire. Si l'empreinte de notre espèce sur notre écosystème est antérieure au système capitaliste, une accélération s'observe à partir de la naissance de la société dans laquelle nous vivons, que révèlent la consommation à tous crins et l'épuisement des hommes et de la planète. Ainsi que le soulignait Marx, cela identifie la phase dans laquelle nous sommes.

Indubitablement, la question doit être traitée à cette échelle. Que font les États, et que faisons-nous ? Que décidons-nous en tant que peuples ? L'échelon communal est, j'en suis convaincu, un échelon d'intervention pertinent, car de façon générale, c'est là où nous pouvons aussi faire des

démonstrations et les orientations prises indiquent le chemin que nous pouvons emprunter pour engager les particuliers à nous suivre. Je suis donc convaincu que les décisions prises à l'échelle communale ont un impact significatif. Elles ont un effet entraînant pour l'ensemble de la société dans laquelle nous vivons.

Parmi les nouveaux mots qui entrent aujourd'hui dans le dictionnaire figurent ceux de « mégabassine », de « mégaincendie » et de « microplastique ». Passant dans le langage courant, ils manifestent le moment historique qui est le nôtre et confortent notre décision d'inscrire ces questions à l'ordre du jour de notre Conseil municipal extraordinaire et de ceux qui s'en suivront.

Je passe la parole à Julie LAMBILLOTE, qui présente le rapport sur l'acquisition de la ferme dite Les Frémis à Tannerre-en-Puisaye.

2. RAPPORT N°0-1957 : Acquisition de la ferme « Les Frémis » à Tannerre-en-Puisaye (Yonne)

Madame LAMBILLIOTTE

Bonsoir. Notre majorité se définit comme écologique, solidaire et citoyenne, et le projet d'acquisition de la ferme permet d'allier un certain nombre d'éléments répondant à nos engagements.

En premier lieu, l'engagement social, avec un lieu de vacances pour toutes et tous. Le terrain comprend en effet un camping. Or ce type de vacances est écologique et accessible au plus grand nombre.

De plus, ce projet permet aussi de travailler notre engagement écologique et social. La ferme permet d'expérimenter la bascule vers un écosystème responsable, avec des modes de production et de consommation vertueux, grâce à une augmentation de la part de bio et des modes de culture vertueux. Elle permet en outre la maîtrise de l'alimentation des enfants et celle des coûts. Je remercie l'administration qui projette actuellement les images de ce terrain avec le côté ferme et le côté camping. La ferme rendra accessible des produits de qualité, même aux personnes à faible revenu. Elle produira en effet des légumes et des fruits pour les enfants des crèches et distribuera des paniers solidaires.

Ce projet permet enfin un engagement citoyen. Aujourd'hui, notre jeunesse nous somme d'agir. L'environnement est une préoccupation majeure de la jeunesse dont la colère est grande, et qui nous engage à prendre nos responsabilités.

Ce projet permet à la fois de sensibiliser les publics concernés aux enjeux environnementaux et de dessiner un cadre d'action pour la jeunesse. Il montre que leurs aînés cherchent d'autres modes de production, expérimentent et s'engagent avec eux contre le réchauffement climatique. De surcroît, il est ambitieux, il correspond aux valeurs de la municipalité et il implique une prise de risques mesurée.

Malgré le travail considérable des services cependant, les aspects de ce projet ne sont pas tous bordés. Il s'agit en effet d'une expérimentation nouvelle, mise en œuvre parce que nous souhaitons ne plus subir ce changement climatique sans agir. Nous sommes toutefois accompagnés par

AgroParisTech, la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France et celle de l'Yonne, et avons travaillé avec la ville de Mouans-Sartoux, qui a conduit une expérimentation semblable.

Il y a une part d'incertitude mais tous les calculs et toutes les évaluations montrent que cette part est tout à fait mesurée par rapport au budget de la ville et aux investissements que l'on exécute.

Cette expérimentation est réversible, et si les objectifs que nous nous sommes assignés ne sont pas atteints, nous pourrions revendre la ferme. Dans tous les cas, nous aurons fait le choix d'agir et d'expérimenter.

Si quelques incertitudes demeurent quant à ce projet, les ravages du dérèglement climatique sont, quant à eux, certains. Les experts savent eux très précisément les catastrophes auxquelles nous, et surtout nos enfants, seront confrontés.

C'est la raison pour laquelle je vous engage à approuver ce rapport.

Monsieur le Maire

Merci.

Monsieur MILLE

Il est en fait question de deux terrains, le premier de huit hectares, le second de trois hectares. Les récoltes ne devraient fournir que 45 % des besoins de repas en crèches. Pour les 55 % manquants, les achats traditionnels se poursuivront.

De surcroît, l'importance des récoltes varie au cours de l'année. Je crains que la fourniture de paniers-repas aux familles et aux retraités n'ait pas lieu durant cette mandature. En effet, les projets agricoles demandent du temps.

La maraîchère propriétaire des terrains s'engage à poursuivre son activité au profit de la ville. Toutefois, si cette dernière n'est pas disponible, nous serons contraints d'engager un remplaçant qualifié.

Il a été indiqué en commission qu'une récolte de 13 tonnes de pommes de terre et de légumes était prévue. Or ceux-ci devront être ramassés, conditionnés et transportés, ce qui a un coût et nécessite du personnel. Deux postes devront en outre être créés : celui de chef d'exploitation et celui de maraîcher. Le coût de fonctionnement des nombreux trajets en voiture n'a quant à lui pas été estimé, alors que le carburant est cher actuellement.

D'après le rapport, les achats représentent un total de 125 000 euros – frais de la SAFER inclus. Or les travaux et la salle de convivialité ont un coût de 100 000 euros, et les sanitaires et toilettes, de 50 000 euros. Des sanitaires devront bien être construits, ainsi qu'un pont. Les chiffrages correspondants ne sont pas fournis. De plus, avant la construction des toilettes, des toilettes sèches devront être louées. Ce chiffrage n'est pas présenté, pas plus que celui des deux postes envisagés.

L'enveloppe prévue dans le budget supplémentaire est de 1 million d'euros, mais tous les calculs n'ont pas été effectués. En outre, des surprises sont à prévoir. Ce budget aurait pu être affecté à d'autres causes, telles que l'aide aux familles ayant un enfant handicapé, ou la sécurité.

Monsieur le Maire

Merci.

Madame MANTION

Ce projet d'acquisition a vocation à répondre à deux ambitions chères à notre groupe, « Réinventons Villejuif – Ecologistes et socialistes » : développer l'accès aux vacances pour toutes et tous et améliorer la qualité de l'alimentation des Villejuifois et Villejuifaises, en premier lieu des plus jeunes et des personnes les plus éloignées d'une alimentation saine et soutenable. Nous devons être ambitieux et créatifs dans ce domaine et ouvrir les possibles en matière de droits aux vacances et d'alimentation bio.

La réponse doit être multiple. Le droit aux vacances et à une alimentation saine et durable nécessite un engagement financier des villes et un engagement politique fort des élus locaux, notamment parce qu'ils ont été entièrement délaissés durant le précédent mandat présidentiel. Près de 40 % des Français ne partent pas en vacances, et ce taux augmente drastiquement pour les ménages les plus modestes et les difficultés d'accès à une alimentation saine et respectueuse de l'environnement concernent souvent les mêmes citoyennes et citoyens.

Nous devons donc évaluer ce projet avec la plus grande attention et veiller à ce que le rapport bénéfice-risque soit positif.

Concernant le droit aux vacances, notre municipalité a déjà beaucoup fait, notamment avec le renforcement des journées à la mer et des séjours découverte pour les classes, ainsi qu'avec les aides aux départs en vacances. Ces dispositifs importants ne sont toutefois pas suffisants.

Notre groupe soutient qu'avec une partie de l'argent qui sera mobilisé pour la ferme des Frémis, nous pourrions doubler le nombre de départs d'enfants en vacances.

Les conventionnements avec les acteurs de l'éducation populaire, les acteurs associatifs et les acteurs de l'ESS qui portent des séjours variés et adaptés au projet pédagogique ou éducatif seront un gage de qualité et de diversité des expériences partout en France. Ces acteurs n'ont sans doute jamais autant eu besoin d'être soutenus.

Nous soutenons la mise en place de séjours de répit en lien avec des réseaux d'aidants pour développer cette offre encore insuffisamment développée.

Se doter de ce lieu qui concentrera une part des séjours pour la ville ne nous semble pas une réponse adaptée par rapport à la liberté pédagogique, aux coûts engendrés et aux difficultés de gestion à venir.

A ce jour, la ferme en tant que telle ne permet pas d'accueillir des séjours de vacances – hormis les séjours en tente. Nous avons peu de garanties concernant les agréments dont la ville pourra bénéficier par la suite.

Concernant les sorties à la journée, les écoles et les centres de loisirs proposent déjà des journées de cueillette ainsi que des sorties en ferme pédagogique. Soutenons ces initiatives ! Posséder une exploitation agricole et une ferme pédagogique sont deux projets différents et ne répondent pas aux mêmes besoins. Ces écarts doivent être au mieux mesurés et pris en compte.

En ce qui concerne l'alimentation bio et durable, la crise sanitaire a renforcé la conviction des villes qu'elles devaient accélérer la transition de leurs systèmes alimentaires et mis en évidence la nécessité de réduire la dépendance de ceux-ci et de promouvoir leur résilience. Elles ont progressivement intégré à leur stratégie l'importance de la solidarité à l'égard des publics en situation de précarité alimentaire et des nouveaux publics fragilisés, pour lesquels l'accès à une alimentation saine est une question de budget, mais aussi d'*habitus*.

Dotons la ville d'un plan alimentaire durable, qui fixerait des objectifs quantifiés en matière de part de bio, de production locale et de réduction du gaspillage alimentaire, et acterait les différentes réponses à apporter ainsi que les coopérations locales à mettre en place.

Nous le savons aujourd'hui, faute de débouchés suffisants, une partie des agriculteurs qui avaient effectué cette transition vers l'agriculture biologique font machine arrière faute de débouchés suffisants.

Pourquoi ne pas signer un contrat avec des maraîchers ? Assurons-nous toutefois de la viabilité du projet, son portage, son emplacement géographique et sa cohérence avec les besoins de la collectivité.

Mouans-Sartoux conduit, il est vrai, une expérience passionnante, mais soutenue par la proximité géographique de la ferme et la ville, et donc difficilement adaptable à notre projet. C'est finalement notre projet de ferme urbaine qui se rapproche le plus de l'expérience de cette ville.

Pour notre groupe, les premières étapes nécessaires à la validation d'un projet de cette envergure ne sont pas suffisamment abouties : avoir une meilleure connaissance des sols afin de proposer des catégories de fruits et légumes compatibles, déterminer les variétés pouvant répondre aux besoins, étudier les modèles possibles et garantir l'accueil de vacanciers.

Les éléments en notre possession concernant la gestion des ressources humaines, la logistique, la gestion des bâtiments et enfin l'engagement financier nous amènent à considérer ce projet séduisant de prime abord comme inadéquat. Explorons les possibles, diversifions les réponses, nous croyons en cette voie. Mais pas à celle proposée ce jour et nous en sommes déçus car l'enjeu nécessite en effet de l'ambition, d'évaluer l'impact environnemental de nos décisions et d'agir au niveau local.

Monsieur le Maire

Merci.

Monsieur MEYNE

Toute politique de transition écologique doit aujourd'hui être innovante et de rupture. Nous devons cesser de réfléchir comme autrefois, au travers des marchés et des achats.

A nos yeux, ce projet s'inscrit dans ce type de rupture. L'alimentation a un effet sur les émissions de gaz à effets de serre, la biodiversité des sols, la gestion des déchets et notre santé. Ce projet répond à ces enjeux.

L'investissement permet d'innover dans ces domaines en maîtrisant les coûts de production, et d'offrir aux familles modestes des paniers-repas. Nous ignorons certes la quantité exacte que nous produirons, parce qu'il s'agit d'un projet d'innovation. La dernière note contient toutefois un certain nombre d'éléments précis.

Innover en rupture implique une prise de risque. Il est toutefois question d'un investissement de 500 000 euros, soit le coût d'un pavillon à Villejuif. Le risque est donc maîtrisé. Cela ne mettra pas en péril les finances de la ville. Cela permettra d'apporter une nourriture de qualité des produits dans un processus de ville résiliente.

Aujourd'hui, par ailleurs, nous peinons à obtenir des réponses à nos appels d'offres alimentaires pour les crèches, et sommes contraints d'acheter hors marché. Le projet de ferme nous permettrait de maîtriser en partie l'approvisionnement en nourriture pour les crèches. De surcroît, produire des légumes permet de court-circuiter les intermédiaires, ce qui génère des économies et limite les émissions de gaz à effets de serre. Lorsque l'on maîtrise la totalité de la production à la consommation, cela permet d'optimiser toute une part de ce que produit l'agriculture intensive. Si l'on produit nos propres légumes on ne les achète plus : on fait donc des économies sur le coût aujourd'hui que l'on investit dans nos crèches.

Nous sommes toutefois accompagnés par AgroParisTech, un acteur reconnu. C'est donc encore un risque limité car on ne s'avance pas seuls dans ce type d'action.

Enfin, des terres agricoles seront conservées grâce à ce projet, et en bio, ce qui contribuera à la préservation de la biodiversité. En effet, nous avons perdu 100 000 exploitations agricoles perdues en 10 ans. Ce sera donc une qui sera conservée et cela est important.

Nous voterons donc en faveur de ce projet, et vous engageons à faire de même.

Monsieur le Maire

Merci.

Madame ESCLANGON

Je souhaite pour commencer remettre en cause la forme de cette délibération. Vous présentez un rapport incomplet pour l'acquisition de cette ferme, ce qui laisse transparaître une certaine fébrilité ainsi qu'une potentielle précipitation de votre part.

Il manque en effet l'élément indispensable pour faire l'examen de ce projet d'acquisition, qui est l'estimation officielle du prix des biens immobiliers, mobiliers liés à cet achat.

Il n'est pas possible qu'une estimation n'ait pas été établie officiellement et de manière indépendante par les domaines pour justifier d'un tel achat.

Nous sommes en droit de nous demander sur quelle base les prix de cette propriété ont-ils été évalués.

Vous nous avez bien transmis un semblant de rapport de la SAFER sur la ferme des Frémis, mais sa forme nous interpelle. En effet, il ne contient pas de tête explicative ni d'information sur la propriété agricole. Juste des photos aériennes, deux plans, des tableaux avec le descriptif complet de la valorisation uniquement des biens matériels, rien sur une valorisation du foncier et sur l'estimation immobilière. Seuls les biens matériels sont évalués. Le foncier ne l'est pas, ni les biens immobiliers.

Par ailleurs, l'absence de pagination et le liséré qui apparaît sur le côté droit des pages de tableaux des biens mobiliers prouvent que ces documents ne faisaient sans doute pas partie du rapport officiel de la SAFER, qui ont bien été ajoutés a posteriori.

Le document présenté est donc incomplet et grossier.

Monsieur le Maire

Je vous invite à prendre le temps de la réflexion. Vous mettez en effet en cause la municipalité et la SAFER en prétendant que le document présenté est faux. Vous êtes sur une pente glissante, je me permets donc de vous rappeler à l'ordre.

Madame ESCLANGON

Je prétends que le document est incomplet, lacunaire. L'absence de pagination du rapport a de quoi surprendre.

Monsieur le Maire

Nous ne sommes pas là pour discuter de la marge, de la taille des polices. Ce n'est pas l'accusation que vous portiez. Vous avez porté une accusation sur la production de documents qui ne seraient ni ceux de la SAFER et donc probablement modifiés par la commune.

Madame ESCLANGON

Je n'ai pas dit cela. Vous nous avez fourni un rapport de la SAFER incomplet.

Nous avons pris l'initiative de solliciter le rapport complet auprès de la SAFER, et la personne qui nous l'a adressé nous a indiqué ceci :

« Je vous confirme que notre directeur départemental adressera une note de présentation à France Domaine pour obtenir leur validation. Même avec un prix de 175 000 euros pour les biens

immobiliers, nous tenons compte de la valeur globale de l'exploitation, qui justifie cette démarche. »

Cette remarque contredit l'arrangement consistant à négocier le prix en deçà de 180 000 euros afin d'échapper à l'estimation des domaines.

De surcroît, une confusion en droit apparaît dans l'interprétation des termes « biens mobiliers » et « biens immobiliers ». En droit français, les biens sont immeubles, ou par leur nature, ou par leur destination, ou par l'objet auquel ils s'appliquent (article 517 du Code civil). Dans notre cas, les biens immobiliers par nature sont le sol (les terres et constructions), mais aussi les végétaux. Les biens immeubles par destination sont les biens affectés au service de l'exploitation d'un fonds (article 524 du Code civil). En vertu de la loi, les végétaux, les animaux et le matériel agricole font partie des biens dits immobiliers, et leur montant aurait dû être ajouté dans l'estimation du prix de ces biens. Le montant en question passerait alors de 175 000 euros à environ 295 000 euros.

Pourquoi avez-vous fait le choix de les répartir ainsi par rapport à l'estimation ? La réponse est très simple : si la valeur du bien immobilier des Frémis (bâtiments et terres) a été estimée à 175 000 euros c'est pour éviter d'avoir à demander une évaluation à France Domaine. Or le représentant de la SAFER a déclaré qu'il demanderait à France Domaine un avis sur la totalité du montant. Actuellement, nous ignorons comment et par qui l'évaluation a été conduite. Les tableaux transmis sont établis par qui et évalués comment ? Nous n'avons aucune explication. Sur quelle base le montant de 305 000 euros a-t-il été établi ? C'est en cela que je parle de dossier incomplet.

Les montants nous ont été adressés sans aucune évaluation donc détaillée, sérieuse, indépendante. Nous n'avons même pas la source qui établit cette évaluation et tout est fait pour faire croire que l'inventaire est lié au rapport de la SAFER. De notre côté, nous nous interrogeons.

L'article 2121-13 du Code général des collectivités territoriales prévoit un droit à l'information à propos des affaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil municipal. Or, Monsieur le Maire, vous ne fournissez pas cette information nécessaire et préalable à la délibération du Conseil. Celui-ci ne dispose donc pas d'une évaluation fiable et indépendante de l'estimation officielle du prix de cette acquisition. Il ne peut donc pas délibérer.

La jurisprudence du Conseil d'Etat en la matière est claire : le défaut d'envoi de la note explicative de synthèse ou son insuffisance peut entacher d'irrégularité la délibération prise, à moins que le maire n'ait fait parvenir aux membres du Conseil (en même temps que la convocation), les documents leur permettant de disposer d'une information adéquate pour exercer utilement leur mandat. Nous n'avons rien eu sur table aujourd'hui. Donc nous nous trouvons dans une situation où le Conseil municipal ne dispose pas des informations nécessaires pour voter.

Afin d'éviter tout risque d'annulation de cette délibération, nous vous demandons son ajournement, ce qui vous permettra de présenter le dossier lors d'un prochain Conseil municipal, avec les éléments nécessaires, et notamment l'avis officiel de France Domaine et l'estimation des biens immobiliers et l'estimation détaillée, précise et indépendante des biens meubles restants, avec une bonne répartition.

Par ailleurs, les membres du Conseil municipal ne semblent pas avoir visité la ferme, et les élus communistes et écologistes s'appêtent à voter un projet qui impliquera un investissement de plusieurs millions d'euros sans avoir seulement songé à se rendre sur place.

Quant à nous, nous avons visité la ferme, et avons été très bien reçus par la propriétaire, qui nous l'a fait longuement visiter. Nous avons découvert une femme passionnée par son métier et très désireuse de transmettre son savoir-faire tout en produisant une alimentation saine.

Pour l'instant, le projet reste imprécis et ne nous permet pas de juger en l'état.

Le dossier est incomplet. Nous aimons nous aussi rêver et construire des projets, mais il paraît normal d'exiger plus de clarté.

Premièrement, nous aurions aimé connaître les investissements induits de ce projet. Certes, vous ne pouvez pas tout prévoir, mais un certain nombre d'éléments manquent cruellement.

Deuxièmement, nous aurions aimé connaître le coût de fonctionnement, de la régie municipale agricole notamment.

Troisièmement, l'intérêt général de ce projet n'est pas manifeste. Seuls les enfants des crèches sont concernés. Des cohortes d'enfants pourront en profiter, les crèches, centres de loisirs et peut-être que certains jeunes pourront bénéficier de stages. Nous ne remettons pas cela en question. Cependant, la distance de 160 km ne permettra pas aux Villejuifois de s'y rendre pour pratiquer des cueillettes. L'aller-retour serait trop coûteux. De plus, seulement 100 paniers seraient fournis, pour 56 000 habitants, et peut-être bientôt plus avec Campus Grand Parc

Quatrièmement, les arguments sur le circuit court ne sont pas valables. Tannerre-en-Puisaye est en effet trop éloignée de Villejuif pour que le bilan carbone soit incontestable. Comme à Maisons-Alfort, il aurait sans doute été préférable de créer une ferme maraîchère sur notre territoire. Le projet de ferme urbaine est nettement plus écologique que le projet de Tannerre-en-Puisaye et il respecte les circuits courts. Il aurait en outre été possible de privilégier le circuit court en créant des partenariats en direct, sans intermédiaire, par exemple avec le potager de Marcoussis (situé à 24 km), le Groupement des agriculteurs bio à Savigny-le-Temple (40 km), la ferme de Coubert (46 km) ou la ferme du Rimarin à Rungis (15 km).

Cinquièmement, était-il indispensable que la ville devienne propriétaire ? Est-ce le rôle d'une collectivité très urbaine d'avoir une activité agricole ? Avez-vous considéré la facture écologique du transport d'enfants en car jusqu'à Tannerre-en-Puisaye ? Pour information, le trajet représenterait cinq heures aller-retour.

Sixièmement, la destination des bâtiments a vocation à changer. Etant des bâtiments agricoles, ils ne peuvent accueillir les parents et les enfants. Des investissements seront donc nécessaires.

Si les enfants peuvent être séduits, les parents, les enseignants et l'académie de Créteil ne le seront peut-être pas. En effet, la ferme est très isolée, étant à trois kilomètres à pied du village, et les activités dans le village se comptent sur les doigts de la main. Quant aux espaces de jeux, une rivière y passe dans laquelle on n'a pas pied et qui implique la construction d'un pont.

Septièmement, le budget est minoré aussi bien en investissement qu'en fonctionnement (sanitaires, fosse septique, espaces de classe, espaces d'accueil du matin et du soir pour les veillées, sécurisation des zones d'eau et des zones d'habitation, construction en ruine à réhabiliter, toitures vétustes, isolation et gestion des bâtiments, achat du matériel, construction d'un logement de gardiennage, création de postes, gestion des fluides, paiement des péages autoroutiers, impôts et

assurances). Deux postes ne seront pas suffisants, et la propriétaire de la ferme a assuré que cinq emplois au moins étaient nécessaires pour que la ferme atteigne son plein rendement. Un gardien serait également nécessaire, et pendant la période estivale, des saisonniers.

Pour le même prix, la ville pourrait envoyer les enfants dans des colonies à destinations multiples et offrir des classes de découverte aux enseignants volontaires, quel que soit le niveau.

Ce dossier manque donc considérablement de sérieux, de travail et d'éléments budgétaires. Le prix, de surcroît, n'est pas recevable, du fait de l'absence de l'avis de France Domaine et de votre répartition arbitraire des biens immobiliers et mobiliers.

Pour ces raisons, notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Je passe la parole à M. COIS.

Monsieur COIS

Merci, M. le Maire.

Il est difficile de revenir sur cette délibération après cette intervention complotiste et apocalyptique, qui en dit plus sur les fantasmes de la droite que sur le projet lui-même.

La question qui nous est posée est celle de l'opportunité de cette acquisition. Cette question nous est posée depuis longtemps, et nous ne la découvrons pas avec ce projet.

La ville est-elle capable de porter ce projet ?

Rappelons que cette délibération fait suite à une décision prise en commun de réserver 1 million d'euros aux investissements en vacances pour tous et toutes. Cette délibération s'inscrit intégralement et largement dans cette décision, En effet, le coût d'acquisition est plus de deux fois inférieur à la décision d'investissement prise.

Par ailleurs, le projet répond aux besoins des Villejuifoises et des Villejuifoises et aux objectifs d'intérêt général, notamment écologiques.

Ce projet est à la fois agricole, écologique et social. La ferme des Frémis est un lieu de production agricole biologique. Ce contexte implique de faire des propositions innovantes. Notre volonté est d'augmenter la part de bio et de local dans les assiettes. Or, en raison de l'artificialisation des sols, les offres franciliennes et locales sont très limitées en Ile-de-France.

Également, le Conseil national de la transition écologique vient d'alerter sur le fait qu'en France, il faut que l'on compte sur une trajectoire à + 4 degrés. Il y a urgence à repenser nos modèles de production et de consommation. En France, l'agriculture est responsable de 20 % des émissions de gaz à effets de serre et les pesticides sont présents dans l'eau que nous consommons. L'agriculture bio et les grands progrès de l'agroécologie nous montrent que d'autres agricultures sont possibles, lesquelles peuvent nourrir la planète sans mettre en danger la biodiversité et la nature.

Par ailleurs, pour les produits alimentaires, l'inflation dépasse 10 %, ce qui touche les plus modestes au premier chef, qui sont trop souvent conduits à arbitrer entre remplir le frigo et payer les factures à la fin du mois. Cela conduit l'agriculture biologique, qui est nécessaire, à connaître une crise de la demande.

Enfin, le monde agricole subit une financiarisation à outrance. La Politique agricole commune a entraîné une intensification de l'agriculture et a réduit l'autonomie des agriculteurs. Aujourd'hui, de grands groupes industriels comme LVMH rachètent des terres agricoles pour y effectuer de la monoculture. Ces groupes possèdent une surface supérieure à la Belgique en France. Les agriculteurs perdent donc leur souveraineté sur leur outil de production, voire leur souveraineté tout court.

Le projet des Frémis répond à l'intérêt général, puisqu'il permet de répondre à 45 % des besoins de nos crèches en circuits courts, la ferme étant située à deux heures de Paris et qu'il permet de penser d'autres modèles agricoles, avec la création d'une régie publique. La production est certes faible, mais elle prouve que d'autres modèles sont possibles. Dans un premier temps, l'idée est de distribuer chaque semaine cent paniers solidaires aux familles les plus précaires, en partenariat avec les associations de solidarité de Villejuif.

Par ailleurs, plus de 40 % des Villejuifaises et des Villejuifois ne partent pas en vacances. Les enfants, les familles, les personnes âgées sont les premières touchées. Or les vacances sont un moment d'émancipation, de rencontre et de partage. Le réchauffement climatique augmente d'ailleurs les inégalités entre celles et ceux qui peuvent sortir des villes minéralisées et celles et ceux qui ne le peuvent pas. Cela s'inscrit dans la continuité de ce que l'on met en place depuis 2020 : le doublement des départs en classe de découverte qui concerne aujourd'hui toute une classe d'âge, le doublement des propositions de départs à la mer pour les familles, l'adhésion à VVL. Il s'agit d'une association qui permet de gérer le patrimoine des villes adhérentes. Cela a permis d'avoir 9 nouveaux centres de vacances à disposition au bénéfice des enfants de Villejuif. Pour gérer le patrimoine des villes adhérentes, encore faut-il que ces villes aient un patrimoine. Il y a donc une manière de tenir des engagements aussi vis-à-vis de VVL. Ce lieu va donc être un lieu supplémentaire de cette politique publique municipale. Seront donc proposés des mini-séjours pour les enfants des centres de loisirs, avec sensibilisation aux enjeux écologiques. De plus, de nombreuses activités sont proposées à Tannerre-en-Puisaye, comme le centre équestre, les jeux extérieurs, le train touristique et le château de Guédelon qui n'est pas très loin. Des journées « campagne et écologie » pourront être construites sur le modèle des journées à la mer et proposées aux familles l'été, et, aux personnes âgées, des repas champêtres.

Le projet proposé est donc économique et social, et promeut un nouveau modèle agricole répondant aux besoins des Villejuifaises et des Villejuifois, dans le respect également des humains et de la planète. Le choix proposé est mesuré car les choses ont déjà été tentées avec succès, et car nous travaillons avec AgroParisTech, la Chambre de commerce et d'agriculture et la SAFER pour travailler sur la crédibilité du projet. Nous connaissons par ailleurs précisément les capacités de production de la ferme. De surcroît, des coûts seront évités, dans la mesure où des produits alimentaires seront proposés d'une part, des vacances d'autre part.

Il s'agit d'une première pierre à un édifice nouveau, lequel montrera qu'un autre choix est possible. Cela permet de dire que la ville peut être aussi un lieu d'innovation et de construction nouvelle.

Pour ces raisons, je vous invite à le voter.

Monsieur le Maire

Merci. Je passe la parole à Mme BRIENZA.

Madame BRIENZA

Merci. Les échanges ont été nombreux, que ce soit en commission ou avec la ville de Mouans-Sartoux. Ils nous ont confortés dans notre résolution de voter pour le projet. Certes, en matière écologique et agricole, nous avançons dans l'inconnu, mais le risque résiderait bien davantage dans le fait de continuer comme avant. De nouvelles solutions sont donc nécessaires.

Le projet présenté permettrait d'augmenter la part de bio dans les crèches et de proposer des paniers solidaires sans avoir à passer par des appels d'offres. De surcroît, nouer des liens avec la campagne, hors de nos territoires urbanisés, paraît aujourd'hui indispensable. Notez que nous ne devons pas reproduire le schéma de Mouans-Sartoux, mais au contraire l'adapter à nos besoins et aux caractéristiques de la Ville. Ce projet vient en complément de la ferme urbaine. Ce ne sont pas des projets incompatibles.

La stratégie la plus raisonnable consiste à multiplier les sources d'approvisionnement. Dans cette perspective, être propriétaire d'une ferme paraît avisé pour se retirer des risques.

Le projet comprend par ailleurs un volet de production agricole biologique et un volet social de vacances pour les Villejuifois avec notamment la proximité du village de Vitry à proximité. Il faut ouvrir les horizons, le champ des possibles et cela passe aussi par des relations, que la ville peut faciliter, entre des jeunes qui grandissent dans un milieu très urbain avec milieu rural. Il importe que nos jeunes se familiarisent avec la ruralité.

L'originalité de Villejuif réside dans le fait de concilier un volet de production maraîchère et un volet social. Demain, les villes devront assurer pour elles-mêmes des moyens d'approvisionnement en ressources agricoles.

Les objectifs pour nous sont clairs. Ce projet peut sembler aujourd'hui innovant et risqué mais ce projet ne devrait-il pas demain être la norme ?

Monsieur le Maire

Merci.

Monsieur BULCOURT

Mme ESCLANGON, j'en déduis que vous proposez à nos jeunes des vacances à Villejuif, et rien quant à l'accès aux aliments bio (notez que je peux me montrer aussi malhonnête que vous).

Vous attisez les peurs en laissant croire que les enfants reviendront du centre de vacances contaminés par de nombreuses maladies. Vous parlez de problèmes d'hygiène, de sécurité etc. De mon côté, j'ai confiance dans notre service public communal. Nos techniciens se sont rendus sur place afin d'évaluer les possibilités d'aménagement.

Il est vrai que le projet n'est pas livré clé en main. Nous nous efforçons en fait de changer de logiciel. Tel est le rôle du politique. A l'inverse, vous faites partie du vieux monde, Mme ESCLANGON. Nous sommes confrontés à une situation et nous devons trouver des solutions. Rien n'est écrit dans les livres. Aucune solution n'est toute préparée.

Quant à nous, nous avons de l'ambition pour l'avenir de nos jeunes, et nous ne pensons pas qu'ils soient condamnés à passer leurs vacances au pied des tours. Nous voulons leur faire découvrir autre chose, prendre du plaisir à voir des enfants découvrir la mer, la nature et les animaux. Je vous invite à venir voir, à Villejuif Respire, l'émerveillement qui est celui des enfants quand ils découvrent les animaux.

Je vous invite par ailleurs à nous faire des propositions.

Monsieur le Maire

Merci. Je passe la parole à M. SOFI.

Monsieur SOFI

Au début, le groupe EELV était sceptique, mais l'examen du dossier nous a convaincus. Je remercie Mme ESCLANGON pour son analyse « macroniste », dont la particularité est de négliger l'humain.

Une analyse supplémentaire aurait également été bienvenue au sujet des terrains que, par le passé, vous avez bradés à des promoteurs sans réaliser aucune plus-value.

La possibilité pour des enfants de partir en vacances ne peut être considérée au prisme des seuls chiffres. C'est aussi là-dessus qu'il faut insister. Lorsque l'on voit les enfants à Villejuif l'été, qui ne savent pas quoi faire, sous 30 degrés, ce projet va leur changer les idées. On ne peut pas critiquer ces enfants qui galèrent. Ils sont pris dans un système qui n'est pas économique du tout. Nous conduirons donc cette expérience, et réussirons peut-être là où d'autres ont échoué. Ce Conseil municipal a débuté par le Conseil municipal des enfants, et quant à nous, nous nous réjouissons à l'idée de proposer des vacances aux enfants de la ville dans les années à venir.

Monsieur le Maire

Merci. Je passe la parole à Mme LAMBILLOTTE.

Madame LAMBILLIOTTE

De nombreuses questions ont été posées, et je m'efforcerai d'y répondre.

Les enjeux sont climatiques, de santé et sociaux.

Tout d'abord, nous devons maîtriser la part de bio et de produits locaux dans nos assiettes. Ce point est en effet indispensable à la mise en œuvre d'un plan d'alimentation durable. Pour l'instant, nous ne disposons pas de cette part de bio. Il s'agit d'un problème structurel. Nous avons bien moins

d'offre que de besoins en région parisienne. Si l'on veut avoir un plan d'alimentation durable ou ne serait-ce qu'assurer un minimum de bio à proximité dans les assiettes, nous n'avons pas beaucoup de solutions. De plus, les villes sont de plus en plus nombreuses à chercher à acquérir des terres agricoles, précisément pour offrir cette alimentation durable.

Par ailleurs, souhaitons-nous rester les bras croisés, ou au contraire prendre le risque d'innover ?

Des intervenants ont déploré que le projet ne réponde qu'à 45 % des besoins, mais ce taux est bien supérieur au taux actuel, en partant de la production déjà existante. De surcroît, la production de la ferme pourra évoluer, et les cuisiniers pourront adapter leurs repas, de manière à ce que les Villejuifois découvrent d'autres saveurs. Dans chaque crèche, il y a une cuisine et un cuisinier pour que les menus s'adaptent en partie à ce qui est produit. Nous travaillerons sur ces questions avec AgroParisTech.

Il est vrai que les familles modestes ne consomment pas de bio, mais nous nous efforçons précisément d'y remédier.

S'agissant du trajet, il n'a pas une durée de 5 heures, mais de 1 heure 30 (2 heures en cas d'embouteillages). En outre, les terrains situés à proximité de la commune sont hors de prix. Je rappelle enfin que nous respectons les normes (emplacement à moins de deux heures de Paris).

En ce qui concerne les sorties, celles à la mer ont connu un certain succès. Ainsi, nous pourrions sans problème organiser une journée de cueillette. Pour les ADL, comme le trajet est en effet trop long pour un aller-retour dans la journée, nous prévoyons une journée suivie d'une nuitée sur place – lors d'une semaine d'accueil à Villejuif. Nous comptons par ailleurs reprendre la main sur le contenu des mini-séjours (4/5 jours), en mettant l'accent sur la sensibilisation aux questions environnementales et en laissant plus de marges à nos jeunes pour se réapproprier le programme des activités. Nous organiserons des sorties avec les PRE, le CLAS et les familles. On peut travailler avec les enseignants pour l'organisation de classes découverte.

Enfin, il n'est pas question de faire de tous les bâtiments des dortoirs. L'emploi de tentes est prévu. Le seul besoin concerne les toilettes, et a été chiffré à 50 000 euros. Un bâtiment devra être adapté pour accueillir des activités et être un lieu de convivialité. Ainsi, le budget global s'établit à 150 000 euros – loin du million d'euros avancé par Mme ESCLANGON.

En conclusion, vous gagneriez en cohérence, Mme ESCLANGON, si vous ne votiez pas contre les projets présentés uniquement pour la forme.

Monsieur le Maire

Merci. Pour rappel, la SAFER est l'organisme public chargé, pour l'intérêt général, de la gestion des biens agricoles et forestiers dans le pays. Nous ne sommes pas dans une transaction privée à privé. La SAFER a des représentants officiels. Ils ont des lettres de missions, évaluent et décident.

Par ailleurs, les éléments du dossier ont été publiés dès le Conseil municipal de février qui ouvrait la discussion.

Ce soir, nous sommes amenés à voter la décision d'achat, après avoir ouvert le débat et l'avoir inscrit dans le budget il y a de cela trois mois. Le Comité technique, composé de représentants,

prendra ensuite une décision et validera ou non cette décision d'achat. Ce Comité se compose de la Chambre d'agriculture, de banques, d'assurances, de mutuelles agricoles, de syndicats agricoles représentatifs, de représentants du Conseil général, de l'Association des maires de France, de l'Etat, du directeur départemental de l'Agriculture et du directeur des Finances publiques. Ce comité est chargé non pas seulement de la bonne exécution d'un transfert, mais de l'intérêt réciproque de tous ceux qui ont été cités. Ce comité se portera garant de l'intérêt général.

Enfin, l'acquisition concerne douze hectares, soit une surface huit fois plus vaste que celle de la ferme urbaine (environ 15 000 m²). Ce terrain est bio, ce qui est loin, malheureusement, du cas du terrain actuel dit des maraichers de Villejuif le long de l'autoroute A6) dont les sols ont accueilli à minima des cultures maraîchères conventionnelles, et dont le sous-sol est vraisemblablement pollué. Or le prix de ce terrain huit fois moins vaste est quatorze fois supérieur à celui de la ferme des Frémis. Il s'agit de l'ordre de grandeur, aujourd'hui, auquel nous sommes confrontés en zone dense de la région parisienne, aux abords d'un futur métro.

Je vous propose maintenant de passer au vote.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ

Monsieur le Maire

Merci à vous. Je passe la parole à Mme ASSOGBA pour la convention avec AgroParisTech pour l'année 2023.

3. RAPPORT N°0_2032 : Convention avec AgroParisTech pour l'année 2023

Monsieur ASSOGBA

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir.

La pandémie de 2021 a mis l'accent sur les fragilités de notre système d'approvisionnement urbain, ainsi que sur les difficultés à satisfaire les besoins alimentaires des publics les plus précaires. Cette crise sanitaire a également mis en évidence le besoin de reconnexion avec la nature des citoyens, notamment ceux des quartiers populaires.

L'inflation qui a touché les produits alimentaires accroît davantage ces difficultés. La restauration collective apparaît donc comme l'une des voies par lesquelles les collectivités peuvent agir directement, notamment sur les questions d'alimentation durable.

C'est dans ce contexte que l'exécutif municipal, dans le cadre de son programme de transition écologique, fait le choix d'une acquisition foncière agricole à Tannerre-en-Puisaye, afin de répondre à la fois au droit aux vacances et au droit à l'alimentation de ses habitants. Pour rappel, la ville souhaite y développer une activité maraîchère dont la destination de la production sera principalement tournée vers les crèches de la ville. Des paniers solidaires seront en outre proposés aux personnes à faible revenu.

La ville a identifié un terrain d'environ 15 000 m² sur son territoire, sur lequel elle souhaite installer une ferme urbaine. Les fonctions et l'organisation de ce terrain restent à définir, mais il est souhaité d'établir des complémentarités de production voire de fonctions avec la ferme de Tannerre-en-Puisaye.

Afin d'aider la municipalité à calibrer son projet, la ville fait appel au bureau d'expertise en agriculture urbaine baptisée Expo. Cette structure est chargée d'accompagner les projets d'agriculture urbaine à travers des missions contractuelles de prestations de recherche impliquant des spécialistes capables de répondre à la demande.

Expo est elle-même intégrée à AgroParisTech Innovation, une interface entre les équipes de recherche d'AgroParisTech et les collectivités territoriales, voire les entreprises et les agences privées. La proposition de mission s'articulera en deux phases, la première consistant à déterminer les productions nécessaires en fonction des publics visés, la seconde étant une étude de complémentarité entre le projet de ferme urbaine de la ville et la ferme municipale de Tannerre-en-Puisaye.

Un budget prévisionnel de 19 336 euros est prévu pour ce projet. La mission se déroulera du 10 mai 2023 au 1^{er} septembre 2023. Eu égard à tous ces éléments, nous soumettons aux membres du Conseil municipal la convention de partenariat conclue entre l'université AgroParisTech et la ville de Villejuif pour l'année 2023.

Monsieur le Maire

Merci.

Madame MANTION

Le groupe Réinventons Villejuif – Ecologistes et socialistes reste cohérent avec son vote contre l'achat de la ferme de Tannerre-en-Puisaye, malgré l'intérêt du travail projeté avec AgroParisTech. Ce travail aurait dû être fait en amont de l'achat de la ferme. Cette position vaut également pour la création de postes.

Madame ESCLANGON

La position de notre groupe d'opposition est identique à celle du groupe Réinventons Villejuif – Ecologistes et socialistes.

Monsieur le Maire

Mme PASQUET nous indique qu'étant agente fonctionnaire du ministère de l'Agriculture (ministère de tutelle d'AgroParisTech), elle ne prendra pas part au vote.

Monsieur WEBER

Précisons que la convention sera signée, non pas avec AgroParisTech, mais avec AgroParisTech Innovation, sa filiale. Ce n'est pas une convention avec un Établissement d'enseignement supérieur. Je pense donc qu'il faudrait corriger cela dans la délibération.

Monsieur le Maire

Merci. Nous passons au vote.

ADOPTION À LA MAJORITÉ

Monsieur le Maire

Merci.

4. RAPPORT N°0-2034 : Création de postes

Madame LEYDIER

Bonsoir à tous. Je ne serai pas longue, de nombreux éléments ayant déjà été évoqués. Le nombre de création de postes dépend du nombre d'hectares exploités, et pourra évoluer en fonction des besoins. Le projet est déjà bien identifié et qui fonctionne avec la maraichère qui est déjà sur place. Cependant, il pourrait évoluer en fonction de l'accompagnement que l'on aura avec AgroParisTech sur les besoins. En l'état actuel, la a besoin aujourd'hui de créer deux postes.

Je précise que ces postes n'ont pas pu être présentés aux organisations syndicales, en raison du mouvement syndical. Le CST a été reporté à une date ultérieure mais nous le présenterons bien entendu au prochain CST.

Monsieur le Maire

Merci. Je vous propose de passer au vote.

ADOPTION À LA MAJORITÉ

Monsieur le Maire

Merci. Nous passons au point suivant.

5. RAPPORT N°0-2047 : Création du Conseil local de la transition écologique

Madame LEYDIER

Tout d'abord, cette création survient au bout de trois ans parce que nous nous sommes inspirés de conseils créés dans de nombreuses villes.

En outre, depuis le début de la mandature, nous avons expérimenté plusieurs formes de participation citoyenne. Cela a agrandi le spectre des habitants qui sont au contact de la participation citoyenne. Je pense à la plateforme [jeparticipe.villejuif](http://jeparticipe.villejuif.fr). Nous avons également mis en œuvre un certain nombre d'innovations avec les agents. Enfin, une forme d'urgence s'impose à nous, et nous devons sans attendre engager des discussions avec les Villejuifois et les partenaires sur la question de la transition écologique, et montrer qu'il est d'opérer des changements à l'échelon de la commune. Derrière cette urgence il ne faudrait pas que des décisions à la va vite soient prises et que cela pénalise certaines catégories de population. Il faut donc définir des solutions efficaces, équitables et durables. Telle est la noblesse du politique que de montrer qu'à travers un Conseil municipal sur la transition écologique on peut changer les choses.

Je regrette ce soir qu'en termes d'écologie nous n'ayons pas tous la même volonté de transformation. Il y a un besoin de transformer avec les habitants, durablement et efficacement, sans priver personne et sans que cela soit punitif.

Les modalités techniques sont inscrites dans le rapport.

Madame BRIENZA

Nous accueillons très favorablement la délibération visant à créer un Conseil local de la transition écologique. Il faisait partie du programme électoral et il était à nouveau mentionné dans notre vœu de juillet 2020 portant sur l'urgence écologique.

Cette création nous semble essentielle car la transition écologique nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs et tous les secteurs d'activité. Elle suppose de faire participer un grand nombre de personnes et de mobiliser l'intelligence collective. En effet, nous ne serons jamais trop nombreux pour réfléchir à cette problématique et trouver des solutions, tant il importe de revoir l'ensemble de nos habitudes et toutes les pratiques de la société. En somme, il convient, sur ce sujet comme pour d'autres, de changer de logiciel.

Le groupe écologiste tient par ailleurs à faire de ce lieu un lieu d'expertise. Dans certains cas, nous sommes convaincus de déployer les bonnes solutions alors qu'en réalité, elles ne sont pas bénéfiques pour l'environnement. D'autres peuvent a priori sembler moins communes à première vue tout en étant essentielles à la transition écologique que nous appelons de nos vœux.

Il nous importe que ce lieu permette à ses différents membres de monter en expertise, à l'instar de ce que nous avons constaté dans le cadre de la Convention citoyenne sur le climat, même si cette dernière n'a malheureusement pas été suivie d'effets. Son mode de fonctionnement, basé sur l'échange de connaissances, pourrait être repris mais en débouchant, cette fois, sur des actes.

Les participants doivent être alimentés par des éléments de fond et des informations destinées à faciliter leur prise de décision et à enrichir leur culture écologique. En somme, les orientations que nous adopterons doivent être arrêtées de la façon la plus éclairée possible. Une nouvelle fois, il n'est pas toujours aisé d'identifier les meilleures solutions à déployer.

Pour progresser sur ce sujet, des choix francs et politiques doivent également nous être proposés. Il convient de revoir l'ensemble de nos pratiques à l'aune des impératifs écologiques. Nous assistons aujourd'hui au premier conseil municipal dédié à la transition écologique. Il doit nous permettre de lancer une nouvelle phase de l'action de la Ville en la matière. Ce travail doit être renforcé car nous sommes dépassés par les bouleversements à l'œuvre, sur le plan climatique notamment. La rapidité et l'ampleur de ces changements nous a surpris.

Ce conseil local doit dégager des actions et des solutions et mettre en relation les différents intervenants susceptibles d'y contribuer. Nous estimons en outre que cette instance devra rendre des comptes. Ses membres devront régulièrement se présenter devant les acteurs du territoire et entendre leurs retours. Ils doivent être prêts à entendre qu'il faut agir plus vite et de façon renforcée sur tel ou tel sujet.

En conclusion, nous insistons sur deux points : la participation citoyenne d'une part, l'obligation d'action de l'autre. Nous avons un devoir moral. L'acuité des changements climatiques en cours nous enjoint à agir. La création de ce Conseil local de la transition écologique nous semble bienvenue car elle nous force à prendre des dispositions et à passer aux actes, et ce de façon collective.

Madame ETTORI

Evidemment, nous approuverons la création d'un Conseil local de la transition écologique et, si c'est possible, nous aimerions y prendre part. Cela m'amène à une question. Comment les membres de cette entité seront-ils désignés ?

Madame MANTION

Je réponds en premier lieu à l'intervention du groupe « *Réinventons Villejuif Écologiste et Socialiste* ».

Pour Villejuif et ses habitants, il serait bénéfique que la création d'un Conseil local de la transition écologique soit votée à l'unanimité. Différents outils de démocratie locale ont été déployés depuis le début de notre mandat. Divers degrés de proximité ont été privilégiés et les modalités de consultation et de participation ont varié en fonction de la nature des sujets en débat. Il est intéressant, à cet égard, de favoriser l'expression citoyenne en s'appuyant sur l'ensemble de ces outils.

Il nous semble essentiel, dans le cadre de ce Conseil local de la transition écologique, d'associer les citoyens et citoyennes de Villejuif et de leur permettre de s'investir davantage et de s'appropriier les enjeux climatiques de leur territoire. Les modalités de participation doivent faciliter l'expression citoyenne. De même, nous pouvons envisager le recours au tirage au sort pour faire participer les habitants qui sont aujourd'hui éloignés des modalités « classiques » de participation citoyenne

Cette participation vise à consulter le plus grand nombre, à émettre des avis, à prendre des décisions ou encore à valoriser et prendre en compte les expertises d'usage et du quotidien, la connaissance du quartier. Ces compétences doivent nous permettre de repenser les modes d'aménagement et de végétalisation, de créer des îlots de fraîcheur, de faciliter les déplacements... Sur ces sujets, il est incontournable d'associer les habitants.

Ce Conseil local de la transition écologique doit faire appel aux plus jeunes, mais également aux citoyens qui n'ont pas encore participé à un dispositif sollicitant le point de vue des habitants.

Madame LEYDIER

Le Conseil local de la transition écologique n'a pas vocation à devenir la seule instance municipale de discussion autour de l'écologie. Les quatre adjoints de quartier sont convaincus que cette préoccupation doit être prise en compte dans l'ensemble des projets qui sont menés. L'écologie fait partie intégrante des débats des conseils de quartier et des missions desdits adjoints de quartier. Elle est présente, par exemple, quand nous évoquons la question de la rénovation des parcs avec les habitants.

Pendant trois ans, nous avons expérimenté différentes formes de participation des citoyens. Pendant trois ans, nous avons pratiqué l'écologie au sens large du terme. Au vu des sujets abordés ce soir, le présent conseil municipal l'illustre également parfaitement. Le Conseil local de la transition écologique est avant tout pensé comme un espace de rencontres. En cela, il illustre parfaitement dans notre façon de travailler.

Si sa forme doit évoluer au gré des rencontres et des débats, nous la modifierons. Face aux urgences qui se profilent, nous ne pouvons pas parler d'écologie comme par le passé. Sans dresser un panorama apocalyptique, nous serons peut-être confrontés rapidement à des pénuries d'eau. Dans un tel contexte, nous devons privilégier une forme de souplesse, même si je n'aime pas ce mot car il sous-tend que cette entité n'est pas organisée. Nous pourrions organiser de larges rencontres mais dans tous les cas, le Conseil local de la transition écologique ne sera pas l'unique lieu de débat sur cette thématique.

Monsieur le Maire

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORT N° 0-1895 : Convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Monsieur ASSOGBA

Villejuif s'est engagé dans la construction d'un atlas de la biodiversité sur son territoire en partenariat avec la métropole du Grand Paris. Cet atlas est avant tout un outil scientifique qui

permettra de disposer d'une base de données fiables sur l'état de la biodiversité et sur les actions à mener pour la préserver ou la favoriser. Ce travail ne pourra être mené sans la mobilisation des habitants, en particulier des plus jeunes d'entre eux.

Pour ce faire, la Ville s'est adressée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Créée en 1912, LPO est une association reconnue d'utilité publique avec pour objectif la protection de la nature. Elle poursuit trois grandes missions : la connaissance et la protection de la biodiversité, la préservation et la gestion des espaces naturels, l'éducation à l'environnement et la mobilisation de la société.

La Ville envisage de travailler avec LPO pour proposer des animations à destination du grand public et du public scolaire dans l'objectif de les sensibiliser à la biodiversité. Cette collaboration permettra également de promouvoir l'atlas de la biodiversité réalisé sur le territoire.

La convention poursuit les objectifs suivants : améliorer les connaissances sur la faune et la flore communale, mobiliser les habitants, les partenaires et les agents municipaux pour préserver la nature présente dans la ville de Villejuif, prendre en compte la faune et la flore dans les projets d'aménagement et, enfin, diffuser les bonnes pratiques. Les publics visés sont les habitants, les scolaires, les partenaires de la ville et les agents municipaux.

Signée pour une durée de trois ans, la convention sera inaugurée par un atelier de lancement. Elle comprend une formation au maniement d'une base de données, une formation dédiée à la connaissance des oiseaux des jardins, une autre aux papillons des jardins ainsi que quatre animations ponctuelles destinées au grand public et dix-sept animations pour les établissements scolaires sur le temps scolaire. Enfin, un atelier de synthèse est prévu.

Le conseil municipal est sollicité pour approuver les termes de la convention de partenariat.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.

7. RAPPORT N°0-2049 : Adhésion à l'association EKOPOLIS

Madame LEYDIER

L'association EKOPOLIS a pour but d'accélérer la mise en oeuvre de pratiques durables dans le champ de l'aménagement et de la construction, notamment dans le cadre du renouvellement urbain et la réhabilitation. Elle promeut l'information et mobilisation des acteurs concernés de la Région Île-de-France. Parce que de nombreux projets urbains y sont menés et parce que nous voulons nous doter de la meilleure approche possible en termes d'urbanisme, la Ville de Villejuif est pleinement concernée. Nous tenons notamment à appliquer les normes écologiques les plus poussées.

L'adhésion à cette association nous permettrait d'échanger avec les acteurs en présence, mais également de bénéficier de certaines expertises et d'un éclairage sur les pratiques en cours. Nous pourrions également nous appuyer sur cette structure pour bâtir une approche méthodologique, définir des objectifs, construire des indicateurs et nous fonder sur les outils et ressources

documentaires existants. En la matière, il convient de se référer à ce qui a déjà été éprouvé pour aller plus vite.

Cette structure propose en outre des formations pour les agents de la Ville et, d'une manière générale, pour l'ensemble de ses membres. Par exemple, une formation sur les nouveaux matériaux de construction, comme le chanvre, les briques ou la terre cuite, est planifiée dans les prochaines semaines. Nous pourrions notamment renforcer notre connaissance des produits géosourcés ou biosourcés.

Villejuif pourrait se montrer encore plus ambitieuse en matière de construction et se donner les moyens de ces ambitions tout en respectant les normes environnementales et en veillant à la viabilité des projets. Il convient de construire proprement, mais également de donner vie à des bâtiments basse consommation, pour que la boucle soit bouclée.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.

8. RAPPORT N° 0-2046 : Adhésion et prise de part au sein de la coopérative « Sud Paris Soleil » pour des projets de panneaux solaires

Monsieur ACHOURI

Cette coopérative est issue d'un projet citoyen. Elle bénéficie pour le moment des adhésions des municipalités de Cachan, d'Arcueil, de Fresnes et d'Antony, même si cette dernière commune ne partage pas les mêmes orientations politiques.

Sud Paris Soleil vise à encourager l'installation de panneaux solaires sur les toitures afin de lutter contre le réchauffement climatique. La coopération est fondée sur la participation citoyenne.

Il est proposé de participer à l'achat de 25 parts sociales à hauteur de 100 euros la part, soit une somme totale de 2 500 euros. Cette souscription vous est proposée au vote, ainsi que l'adhésion à la coopérative. Cette dépense sera prise en charge par le budget de la Ville. On autorise également Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches préliminaires à cette adhésion. Un représentant de Villejuif sera également désigné, ainsi qu'un suppléant, pour participer à ces réunions et pour prendre part aux réflexions sur son organisation et sa gouvernance.

Madame TAILLE-POLIAN

Je salue l'adhésion de la Ville à cette coopérative, qui constitue un modèle très intéressant. Si nous parlons beaucoup de la nécessité d'instaurer un mix énergétique dans notre pays, nous abordons peu la question de la localisation de ces ressources et de la production d'électricité locale. Une telle production porte en elle de nombreuses perspectives. Elle privilégie la participation citoyenne et contribue à la reprise en main des habitants sur un bien commun, l'énergie.

Nous avons récemment voté, à l'Assemblée Nationale, contre le démembrement d'EDF. Mais l'expertise de notre entreprise nationale doit être complétée par des initiatives locales de production d'électricité. Certains d'entre vous se sont rendus à Tannerre et j'en fais partie. Nous avons également eu l'opportunité de visiter l'une des écoles de Cachan, sur le toit de laquelle des panneaux photovoltaïques ont été installés. Ce système fonctionne. Il faut que nous identifions très vite les bâtiments de notre Ville sur lesquels de telles installations pourraient être mises en place et assurer la production d'une part de l'électricité que nous consommons.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.

9. RAPPORT N° 0-2040 : Abondement du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour la finalisation de la modernisation de l'éclairage public

Monsieur ACHOURI

L'éclairage public va désormais être assuré via des ampoules leds car le mode d'éclairage actuel se révèle nocif pour la biodiversité (la répulsion, fragmentation des habitats, la modification des rapports proies/prédateurs, la désorientation etc.). Le mode d'éclairage actuel n'a que des désavantages. Nous demandons au conseil municipal de délibérer sur l'abondement du FCCT via l'EPT à hauteur de 400 000 euros en 2023.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.

10. RAPPORT N° 0-2057 : Adhésion au 8ème bouquet - SIPP'n'CO

Monsieur ACHOURI

La délibération dresse la liste des bouquets et en rappelle les finalités. L'adhésion au 8^{ème} d'entre eux permettra à la Ville d'accéder à des prestations techniques (géomètres experts, spécialistes des réseaux...) destinées à mieux connaître et entretenir le patrimoine municipal. Nous bénéficierons par exemple d'une assistance à la gestion des déclarations de travaux et de déclarations d'intention de commencement de travaux. Nous souhaitons ainsi faciliter la détection et la cartographie des réseaux présents en sous-sol avant de débiter toute opération.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.

11. RAPPORT N° 0-2055 : Ouverture d'une réflexion concernant l'adhésion à la Régie des eaux de la Seine et de la Bièvre

Monsieur ASSOGBA

Depuis plusieurs décennies, les conséquences du changement climatique sont visibles en France avec des épisodes de sécheresse, des inondations et de diminution des nappes phréatiques. Pour rappel, aujourd'hui dans le monde, une personne sur quatre ne dispose pas d'un accès à l'eau potable et une personne sur trois est privée de toilettes d'après les données de l'OMS et de l'Unicef en 2021.

Bien commun essentiel à la vie, l'accès à l'eau potable constitue une problématique cruciale pour 180 millions de personnes dans le monde. Sans volontarisme politique collectif, la moitié de la population mondiale subira régulièrement des pénuries d'eau d'ici vingt-cinq ans et la rareté de l'eau engendrera des déplacements forcés.

Agir pour la transition écologique nécessite donc de s'interroger sur l'accessibilité et les usages de l'eau partout et pour tous. Par nature territoriale et participative, la gestion de l'eau doit associer les habitants et les usagers. Ils doivent être les premiers acteurs de cette question, qui appelle des réponses à la fois collectives et individuelles.

La commune doit promouvoir ces actions individuelles à travers, notamment, d'incontournables actions de sensibilisation aux usages raisonnés, la récupération des eaux de pluie, la lutte contre le gaspillage, la désimperméabilisation des sols et une multiplication des récupérateurs d'eau de pluie. Les réponses collectives, de leur côté, supposent l'engagement des engagements institutionnels pour le partage de l'eau et les modes de gestion de cette ressource naturelle. Il convient de se mettre à l'abri de l'accapement privé et de se prémunir contre les risques de pollution ou de sécheresse.

Enfin, la fourniture d'eau potable recèle des enjeux majeurs en termes de qualité, de sécurité, d'environnement et de prix. Villejuif est la troisième ville la plus peuplée adhérant à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Elle est également la troisième plus grande consommatrice d'eau de ce territoire avec un volume facturé de plus de 3,4 millions de mètres cube d'eau par an (chiffres 2021).

Lors de l'élection de la nouvelle municipalité, en 2020, le passage à une régie municipale de l'eau figurait dans notre programme commun. Mais il était déjà trop tard. La nouvelle configuration du SEDIF, incluant Villejuif, était déjà juridiquement actée. Une nouvelle opportunité s'ouvre avec la perspective du renouvellement de la régie publique de l'eau. Elle se matérialise avec l'adhésion à la Régie des eaux de la Seine Bièvre en lieu et place du SEDIF.

Nous y voyons plusieurs avantages, en premier lieu en termes de gouvernance. La Régie est gouvernée par un Conseil d'Administration de 25 membres alors que le SEDIF compte près de 133 administrateurs, ainsi que deux vice-Présidents siégeant au Bureau. La Ville pourra donc faire valoir sa voix de façon plus impactante et décisive.

En complément, la proximité de Villejuif avec les villes membres de la Régie permettrait, pour diverses raisons techniques, de mieux agir contre les fuites du réseau. Même si les tarifs du SEDIF

sont plus bas, nous devons nous attendre à une probable augmentation. La Régie, de son côté, nous a indiqué qu'elle maintiendrait ses prix.

Sur le plan stratégique, le SEDIF entend développer la technologie de l'osmose inverse basse pression. Nous émettons des réserves quant à cette démarche. Nous préconisons l'organisation d'un débat public pour solliciter l'avis des citoyens à ce sujet.

Pour toutes ces raisons, la présente délibération vise à engager la réflexion de la Ville sur une adhésion à la Régie des eaux de la Seine Bièvre au détriment du SEDIF. Elle autorise Monsieur le Maire à ouvrir le débat public et à lancer les études techniques et juridiques dans cette intention.

Madame ESCLANGON

Il nous manque un document important pour nous prononcer, à savoir une cartographie de l'état du réseau d'eau de la ville. Rejoindre la structure que vous décrivez signifie aussi adhérer à un territoire comptant moins de communes et moins de moyens. En dépit d'une plus grande proximité, nous pourrions rencontrer des difficultés dans le financement de la maintenance et de la rénovation de notre réseau.

Vous indiquez dans votre rapport que notre réseau compte 70 kilomètres de canalisation d'eau potable, dont 40 % en fonte grise - soit les canalisations les plus anciennes. Notre réseau risque donc de devoir être rénové dans les années à venir. Il est davantage susceptible de présenter des fuites. Nous devons toujours être en mesure de gérer cette indispensable maintenance.

Quand j'étais en charge de la voirie, j'avais retenu que Villejuif disposait d'un budget comparable à celui de Gentilly pour l'entretenir alors que cette deuxième commune est moins étendue. Une mutualisation des moyens ne doit pas tarir les ressources de notre Ville et sa capacité à investir pour maintenir ou changer une partie de ses installations. Il serait intéressant de présenter une cartographie du réseau d'eau municipal pour approfondir cette dimension budgétaire lors des débats à venir.

J'ajoute que la question en présence devra être exposée de façon pédagogique dans le cadre du débat citoyen que la municipalité appelle de ses vœux. En effet, les termes de cette discussion se révèlent complexes et c'est un domaine de compétence assez particulier.

Monsieur BULCOURT

L'eau ne peut et ne doit pas être considérée comme une marchandise. C'est un bien commun de l'humanité qui doit être soustrait aux dérives des marchés. Les élus communistes et citoyens souhaitent la reprise de sa gestion en régie publique pour une gestion démocratique, transparente et durable - ce qu'un délégataire ne peut pas nous offrir.

Ce choix est loin d'être anodin. En effet, c'est un choix de société et, par-dessus tout, une bataille politique pour un monde meilleur et plus juste en ce qui concerne l'accès à cette ressource vitale. Ces mots peuvent manquer d'humilité, mais il n'en est rien. Il y a moins de trois ans, le 7 décembre 2020, l'eau entrait en Bourse à Chicago. Elle n'était plus seulement considérée comme une marchandise qui pouvait être achetée ou vendue, mais comme une valeur financière sur laquelle il est possible de spéculer.

La démarche que nous initions fait d'abord figure de choix écologique puisque l'argent des factures d'eau serait réinvesti dans le réseau d'adduction. Rappelons qu'un litre d'eau sur cinq ne parvient jamais jusqu'au robinet alors que près d'1,4 milliard de personnes dans le monde en sont privées d'accès. Au moins 300 000 enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies liées à l'eau.

De plus, l'intégralité des villes ayant opté pour une régie publique de l'eau ont soit maintenu, soit réduit les tarifs des usagers. Nous vous proposons de privilégier l'urgence écologique et sociale, comme d'autres villes l'ont fait avant nous. Citons Paris, Nice, Montpellier, Grenoble ou le Grand Lyon. Par exemple, la capitale a réduit le prix de l'eau de 8 % tout en réinvestissant cet argent dans le réseau. Elle peut se prévaloir d'offrir l'eau la moins chère de la métropole.

Les élus communistes et citoyens se prononcent donc favorablement sur ce rapport et autorisent Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour quitter le SEDIF et rejoindre les neuf villes voisines, qui ont déjà commencé le processus.

Vous craignez que Villejuif bénéficie de moins de moyens, mais cet argent ne devra pas être reversé à des actionnaires. Du reste, les ressources des régies municipales sont réparties entre les communes en tenant compte de leur taille et du nombre de kilomètres de voirie.

Monsieur LIPIETZ

Nous remettons donc sur le chantier ce que nous avons manqué au moment de la transformation de la communauté d'agglomération en établissement public territorial. Il n'en demeure pas moins que nous sommes liés au SEDIF. Nous y avons adhéré il y a très longtemps. Quand la CAVB s'est muée en Grand Orly Seine Bièvre, nous avons la possibilité de sortir de cette structure. Le maire de l'époque a choisi de ne pas consulter le conseil municipal. Aucun vote n'a eu lieu. Le maire a simplement signifié au Préfet que la Ville resterait adhérente au SEDIF.

Neuf autres villes, situées principalement au Nord du futur Grand Orly Seine Bièvre, ont manifesté leur intention de quitter le SEDIF et de constituer une régie publique. Nous avons été élus sur la base d'une promesse identique. Mais nous ne pouvons pas nous séparer du SEDIF du jour au lendemain. Un contrat nous lie encore à cette structure alors que de son côté, le Grand Orly Seine Bièvre s'appête à changer de nom et à s'appeler le Réseau Eau Seine et Bièvre.

Depuis très longtemps, de nombreuses municipalités communistes ont accepté de déléguer la gestion de leur eau. Pour autant, elles n'ont pas abandonné la maîtrise de ce bien commun. Le Syndicat ne constitue pas une entreprise privée mais il délègue sa gestion à une structure avec ce statut. Nous perdons donc la maîtrise sur le prix de vente tout en devant rémunérer les actionnaires.

Le premier argument plaidant pour le recours à une régie municipale est donc le prix. Les représentants du SEDIF font valoir, à cet égard, la Ville de Paris a des prix plus bas car elle entretient moiis bien son réseau d'eau. Cela n'a pas été prouvé. Les communes qui ont adopté la régie municipale se montrent tout aussi attentives à l'entretien de leurs installations que les autres. Quand Veolia s'en charge, nous perdons de vue les réels bénéficiaires des travaux qui sont entrepris. On s'en occupe plus attentivement lorsque l'on est une régie publique.

Par analogie avec les réseaux routiers, Madame ESCLANGON a peur que Villejuif doive se battre pour profiter des travaux menés sur le réseau d'eau. Mais la Ville aura-t-elle plus de difficulté à faire entendre sa voix dans le cadre d'un réseau associant un nombre moins importants d'acteurs que dans une structure où elle pèse un poids plus négligeable ? La réponse à cette question est évidente.

En réalité, nous bénéficierons de moyens identiques à ceux que nous avons dans le cadre du SEDIF mais sur un périmètre d'intervention beaucoup plus restreint. Les communes situées au Nord au Grand Orly Seine et Bièvre ont même été accusées d'égoïsme quand elles se sont détachées du SEDIF alors qu'il affilié des villes beaucoup moins aisées qu'elles.

La plus grande proximité avec l'utilisateur final est capitale car elle nous permet de choisir l'affectation des ressources. Convient-il de diminuer les prix pour les consommateurs ou faut-il réaliser en priorité des investissements sur le réseau puisqu'il n'y a pas à rémunérer des actionnaires ? Quand nous avons mis en place la géothermie, nous avons pu jouer sur la complémentarité entre les pompes à chaleur et le gaz. Nous avons réalisé des économies en 2021 et en 2022. Nous nous interrogeons désormais sur le montant que nous allons restituer aux usagers de ce mode d'énergie et combien nous rajouterons en capacité d'investissement pour connecter plus vite le plus de bâtiments.

Cette question se posera dans les mêmes termes quand nous rejoindrons une régie de dix communes. Nous pourrions décider nous-mêmes un équilibre entre diminuer encore les prix pour l'utilisateur et investir davantage pour l'innovation ou mieux traiter les eaux ?

Il faut bien cerner les termes du mandat confié à Monsieur le Maire. Nous le mandatons pour conduire les études juridiques et techniques nécessaires avant d'envisager de basculer vers une régie municipale. Il n'est pas exclu que le SEDIF nous intente un procès en considérant qu'il n'est pas possible de quitter une telle structure à l'occasion d'un simple renouvellement de la Délégation de Service Public.

Par ailleurs, la population doit être mobilisée pour qu'elle saisisse bien ce vers quoi elle s'engage. Effectivement, l'adhésion à une nouvelle structure peut engendrer une légère baisse des tarifs. Elle permet en outre de gagner des marges de manoeuvre. Par exemple, nous pourrions décider qu'en-deçà d'un certain volume, l'eau est gratuite et qu'elle est taxée au-delà. La population est libre de considérer que l'eau est un bien public à hauteur de 40 litres d'eau par personne et par jour et qu'au-delà, il ne faut pas la gaspiller. Les habitants doivent être en mesure de discuter de telles options.

Madame TAILLE-POLIAN

Je viens de me livrer à un rapide exercice. Aujourd'hui, plus de 578 millions d'actions au nom de Veolia sont en circulation pour un cours de 1,12 euros par action. Je vous laisse faire la multiplication et imaginer la somme que cela représente... L'entreprise a enregistré les dividendes les plus élevés jamais constatés pour une société française dans l'histoire du CAC 40.

Nous saisissons aisément les enjeux financiers qui se cachent derrière la gestion de l'eau. Nous voyons aussi que d'aucuns bénéficient directement de l'exploitation d'un bien commun essentiel augmentant ainsi leur fortune personnelle. Il est urgent de récupérer cet argent. Il est temps de l'affecter, en premier lieu, à l'entretien du réseau car nous savons qu'une part de l'eau en France est

gaspillée en raison d'un défaut de maintenance. Il est également temps de mettre en place des politiques tarifaires sociales et d'imaginer, par exemple, que les premiers mètres cubes d'eau soient gratuits. Ceux qui consomment davantage devront également payer davantage. Pour nous diriger en ce sens, nous devons retrouver la maîtrise de l'eau.

Notre groupe est donc favorable à la délibération qui nous est soumise. Il se prononce également en faveur de l'adhésion à la Régie des eaux de la Seine et de la Bièvre. Nous devons nous engager résolument dans cette direction, et le faire rapidement, en pleine concertation avec les citoyens. Dans toutes les villes où cette question a été posée, la population a démontré une forte appétence pour ce débat. Les citoyens sont préoccupés et soucieux de préserver ce bien essentiel qu'est l'eau dans le cadre d'une gestion publique.

Madame KACIMI

J'aurais souhaité reprendre des arguments qui ont déjà été exprimés. Quoi qu'il en soit, notre groupe est favorable à cette délibération. Nous insistons en outre sur la nécessité d'associer les habitants et de faire preuve de pédagogie pour faire entrer la question de l'eau dans les foyers.

La maîtrise de la gestion de l'eau nous permettra, enfin, de nous rapprocher davantage des villes voisines avec lesquelles nous collaborons déjà.

Monsieur BOUNEGTA

Nous allons nous abstenir. Au-delà du vote, je m'interroge sur l'expertise de la régie. Le SEDIF présente l'avantage de disposer d'un réel savoir-faire. Avant de sauter le pas, nous devons peser le pour et le contre. Vous savez que les canalisations datent des années 20 à Villejuif. Aurons-nous les moyens de les remplacer dans le cadre d'une régie ?

Du reste, l'appel à la population me semble délicat. Si vous interrogez les citoyens sur l'adhésion à la régie, tous ne comprendront pas cette question. Dans quels termes cette dernière sera-t-elle rédigée ?

Monsieur le Maire

Nous sommes d'accord sur le fond. Le sujet a été très bien exposé. L'eau constitue un bien fondamental qui doit échapper aux intérêts privés. La délibération vise à créer les conditions pour ouvrir et instruire le débat, à commencer par la discussion qui aura lieu au sein de ce conseil municipal.

Nous disposons d'ores et déjà d'une expérience. Depuis de nombreuses années, le territoire s'est déjà mobilisé sur le sujet. Des dizaines de débats publics ont été organisés. Une pétition a recueilli des milliers de signatures. J'y vois la preuve qu'il est possible de débattre de questions a priori complexes à grande échelle, avec le grand public.

Chacun peut avoir sa propre opinion sur ce qui se joue. L'eau est un bien indispensable à la vie qui est de surcroît de plus en plus rare. Sa gestion doit-elle être confiée à des entreprises dont l'intérêt premier est d'assurer leur rentabilité et de servir leurs actionnaires ? La gestion publique, de son côté, ne génère pas de dividendes. Elle produit des bénéfices mais qui sont systématiquement réinvestis dans le patrimoine municipal et dans le fonctionnement du réseau.

Des biens fondamentaux devraient être gérés comme un service public. Mieux, ils devraient appartenir au public. C'est vrai pour l'eau, mais également pour d'autres ressources tout aussi essentielles.

Toutes les questions que vous avez posées sont parfaitement légitimes. Je songe à celle des financements, à la nécessaire rénovation de notre réseau, aux problématiques juridiques et techniques... Je vous confirme que le SEDIF pourrait nous empêcher de sortir de son giron pour de simples considérations juridiques. La décision qui a amené la municipalité à adhérer à cette structure nous engage jusqu'à un éventuel changement de la loi.

Mais la question qui se pose plus fondamentalement est de nature politique. Nous autorisez-vous à revenir sur la décision prise à l'époque? et à considérer qu'au fond, avec le soutien de la population, nous disposons de toute la légitimité nécessaire pour ce faire.

J'estime que ce combat est juste. Au-delà des considérations formelles, ne perdons pas de vue l'essentiel. Il est des biens, comme l'eau, qui doivent échapper à la propriété privée et aux intérêts privés. Nous devons désormais créer les conditions de ce débat légitime et de l'instruire en tenant compte du fait majoritaire dans la population.

J'insiste sur la nécessité de ne jamais considérer qu'un sujet est trop complexe pour le soumettre aux habitants et à l'approbation du peuple. Du reste, sur quelle base pouvons-nous décider qu'une question n'est pas du ressort de la voix populaire ? Je n'en connais pas, sauf quand la problématique est soulevée dans un régime non démocratique. Tous les sujets doivent être débattus avec les citoyens, pour peu que les conditions du débat sont créés. C'est l'objet de la présente délibération.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ (6 ABSECTIONS).

12. RAPPORT N° 0-1976 : Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour la mise en place de systèmes de récupération d'eaux fluviales

Monsieur ACHOURI

La présente délibération vise à signer une convention avec le CAUE pour accompagner la Ville dans la mise en place de systèmes de récupération des eaux fluviales sur deux localisations à Villejuif. L'un d'entre eux pourrait être installé sur le toit de l'Hôtel de Ville afin de contribuer à l'arrosage des plantes du parc Pablo Neruda. Le second pourrait rejoindre la toiture des services techniques. L'eau ainsi récupérée sera utilisée pour le nettoyage de la ville par les services de la propreté et de la voirie.

La résolution autorise Monsieur le Maire à signer la convention et la documentation afférente.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.

13. RAPPORT N° 0-2056 : Convention d'entretien d'un espace vert appartenant à l'OPH VALDEVY

Monsieur ASSOGBA

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Ville pour soutenir les bailleurs sociaux dans la réfection de leur voirie et espaces verts, l'OPH VALDEVY a présenté un projet de création d'espace vert. Il relierait la résidence Armand Gouret à l'avenue de la République.

Cette proposition a été approuvée par la Ville. Un tel parc permettrait à la fois d'apporter de la fraîcheur et de désenclaver le quartier, tout en améliorant le lien social. Les travaux et l'entretien du mobilier urbain (bancs, tennis de table, barrières) resteraient à la charge de l'OPH, tandis que l'entretien de l'espace vert sera assuré par la Ville dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. En contrepartie, le terrain sera accessible aux riverains extérieurs à la résidence.

Il est important de préciser que la durée totale de cette convention ne saurait excéder cinq ans. Il vous est demandé d'en approuver les termes, ainsi que les modalités de gestion et d'entretien de la parcelle AM 112 appartenant à l'OPH VALDEVY.

Monsieur LIPIETZ

Notre groupe s'oppose à cette délibération, qui renvoie à l'octroi d'un million d'euros pour les bailleurs sociaux. Ce dispositif, qui fête son deuxième exercice, a pour but de cofinancer des opérations ponctuelles visant à améliorer l'espace collectif. Il ne doit en aucun cas se substituer aux dépenses courantes obligatoires des offices HLM et de l'habitat social, notamment en termes d'entretien.

Je vous rappelle qu'à l'origine du dispositif, nous avons eu beaucoup de mal à convaincre nos partenaires issus du logement social. Aujourd'hui, pour l'élargir l'offre, nous mettons de côté une condition essentielle de ce partenariat. La convention ne vise pas à financer la création d'un nouvel espace public autour de la résidence Armand Gouret - ce dont chacun pourrait se réjouir. Elle consiste purement et simplement à payer à l'OPH cinq années d'entretien de cet espace vert.

En premier lieu, comme il ne s'agit pas de subventionner un projet particulier, tous les offices HLM seraient en droit de réclamer une aide à l'entretien des espaces publics de leurs résidences. Or la Ville n'est pas en mesure d'assurer de telles dépenses pour Batigere ou LogiRep, qui pourraient nous accuser de discrimination en faveur de l'OPH VALDEVY. Nous ne pourrions opposer aucune barrière juridique si nous ouvrons un tel précédent.

En plus de ce premier argument, nous pouvons souligner, à l'image de l'adjointe à l'urbanisme, Nathalie GANDAIS, qu'une telle opération pourrait s'envisager si et seulement si nous disposions

de suffisamment de personnel municipal pour entretenir les espaces verts de Villejuif. Or, les syndicats et le personnel lui-même se battent depuis des années sur l'insuffisance du personnel municipal pour entretenir nos propres espaces verts.

Lors de la commission municipale unique, il a été indiqué que cette prestation serait proposée en contrepartie de l'accessibilité à tous de ce parc. J'ai l'habitude de courir dans ces lieux sans être rappelé par un gardien parce je n'en suis pas résident. Ces espaces sont entretenus par les organismes de l'habitat social. La contrepartie qui est évoquée n'est donc pas pertinente.

Si, dans le cadre d'appels à projet ponctuels, nous offrons cinq années d'entretien gratuit des espaces, nous changeons de surcroît complètement l'esprit du million alloué aux offices HLM. Il avait été souligné que cette somme ne devait en aucun cas être utilisée pour des dépenses d'entretien courantes. Nous ouvrons la porte en proposant une telle convention et nous modifions radicalement le mode de gestion des espaces publics entretenus par l'habitat social. On ne peut pas faire cela sur un cas particulier sans que cela ne débouche sur un problème très général qui remet complètement en question la conception que l'on se faisait du million d'euros pour les bailleurs sociaux.

Madame MOROT

Je vous rappelle que ce projet résulte du souhait des habitants. Ils ont voulu bénéficier d'une extension de leur domicile, mais également d'un droit à la nature sans doute à la suite de la crise sanitaire. Cette opération n'est donc pas issue « d'en haut ». Elle procède de la volonté de Villejuifois. Ils ont émis une demande. Ils se sont concertés et ont exprimé le voeu de désenclaver leur quartier et de créer du lien social. Je ne comprends pas pourquoi l'espace vert serait exclusivement réservé aux habitants des résidences sociales.

Vous vous permettez peut-être de vous rendre sur une propriété privée pour profiter de ses espaces verts. A titre personnel, je ne me l'autorise pas. Le projet prévoit bien que ce parc sera accessible à tous.

Quelle plus belle finalité pour utiliser l'argent destiné aux offices HLM que de faire profiter les Villejuifois de cet espace ?

Monsieur WEBER

Lors de la commission municipale unique, nous avons demandé des explications sur cette délibération. Nous les avons obtenues et nous avons décidé de voter le texte lors du conseil municipal du 14 décembre dernier.

Comme le précise le document communiqué à l'époque, le projet vise à transformer cet espace non qualifié et fermé à tous les habitants, à promouvoir la vie de quartier et les circulations douces. Il est également précisé que des échanges avec les habitants seront nécessaires pour construire cette opération, notamment pour éviter les nuisances à proximité immédiate des habitations, la circulation de deux-roues motorisés ou encore les occupations illicites.

Je vous répète que nous avons déjà voté cette délibération. Je ne vois pas comment nous pourrions nous déjuger, d'autant qu'elle a pour but le réaménagement d'espaces verts et l'ouverture d'une

parcelle pour les habitants. Il convient notamment de traiter deux points de vigilance, en premier lieu la concertation avec les habitants. Il ne faut pas uniquement associer les locataires de Gouret, mais l'ensemble des riverains concernés. Il est indiqué dans la délibération que VALDEVY s'engage à assurer la communication sur l'ouverture et la gestion de la parcelle. Mais parmi les engagements de la commune, rien n'est mentionné en termes de concertation.

Le second point de vigilance porte sur la sécurité et, notamment, sur l'ouverture aux deux-roues motorisés. Il est question, dans le projet, de faire assurer la gestion de portillons par VALDEVY. Du reste, il ne faut pas faire preuve de naïveté et obérer toute installation possible de points de deals.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer les alertes d'Alain LIPIETZ et de Nathalie GANDAIS. Aurons-nous les moyens d'entretenir cet espace ? Je ne crois pas que la convention porte en elle-même l'ouverture de l'obligation d'entretien de tous les espaces publics gérés par les organismes de l'habitat social. Mais, néanmoins, la question se pose d'autant que nous connaissons des tensions sur certains métiers. Toute charge supplémentaire ne peut être envisagée sans s'assurer au préalable que nous pouvons nous appuyer sur des professionnels en nombre suffisant pour l'assurer.

A terme, plus fondamentalement et stratégiquement, il serait plus pertinent que les communes deviennent propriétaires des espaces actuellement gérés par les offices HLM. Cela serait d'autant plus logique dans le cas présent que la résidence Gouret se trouve à proximité immédiate du terrain de la ZAC. D'une manière générale, les villes doivent conserver la maîtrise du foncier. De même que l'eau est un bien commun, le sol en est un également. Cela n'empêche pas, par exemple, de conclure un bail emphytéotique à plus ou moins long terme avec les structures en charge de bâtir sur ce dernier.

Monsieur MEYNE

Il faut vraiment se rendre sur place et observer les lieux. La résidence Gouret se situe entre une cité, un terrain qui était régulièrement occupé par des squatteurs et une barrière. L'espace fermé dont il est question ne présente en réalité aucune utilité - sauf à enlaidir le quartier alors qu'il pourrait être ouvert pour enrichir le bien public.

En réalité, la Ville n'offre pas de cadeau à VALDEVY. Elle en fait un aux habitants d'Armand Gouret et du quartier. Ce dernier n'est pas sans devenir. La résidence se trouve à proximité de la ZAC, voire, à l'avenir, sur son périmètre. Mais en attendant que ces projets voient le jour, il est bénéfique d'ouvrir cet espace au bien public. Je pense que cela va dans le sens de l'intérêt général.

Madame ESCLANGON

J'ai entendu les arguments des uns et des autres. Ne serait-il pas envisageable que la Ville devienne, si VALDEVY est d'accord, propriétaire du terrain concerné de façon à ce que les problèmes que vous évoquez ne se posent plus ? La commune serait ainsi la seule décisionnaire quant au devenir de cette parcelle.

Je crois que Monsieur LIPIETZ ne remet pas en doute l'intérêt du projet. Cette parcelle a besoin de réhabilitation et elle ne doit pas être laissée à l'abandon. Nous en sommes tous conscients. De même, nous avons souligné, au moment de la création d'un espace vert rue Ambroise Croizat, que

ces endroits peuvent attirer une fréquentation non souhaitée. Il faut veiller à la sécurité des habitants.

Monsieur le Maire

Avec l'arrivée du métro, notre commune fait l'objet de nombreux projets d'aménagement et de réaménagement. Ils sont menés au bénéfice des habitants, voire au-delà. Songeons par exemple à l'opération Campus Grand Parc, l'arrivée de deux nouvelles stations de métro ou encore aux investissements consentis en Île-de-France pour l'écologie.

Tous ces chantiers questionnent la maîtrise du foncier. Systématiquement, dans tous les rapports que Monsieur LAFON évoque, il aborde les sujets de maîtrise du foncier et de destination, en particulier sur Villejuif. De façon générale, sur Villejuif, nous avons des chantiers et des palissades et cela va durer des années. Nous avons donc ici un vrai sujet, de faire en sorte que l'aménagement qui est un temps long, ne débouche pas sur une ville de palissade. Cela implique une réflexion sur un temps long et, quand c'est possible, le recours à un urbanisme dit « transitoire ». Ici, nous évoquons la création d'un parc mais nous pourrions envisager d'autres types d'espaces. Par exemple, la municipalité s'est interrogée sur la destination temporaire du parking de la station d'Aragon en attendant sa configuration finale. Nous n'avons pas retenu cela pour des raisons de temps et de disponibilité.

Sur le secteur Armand Gouret, une palissade délimite les lieux depuis plus de quinze ans. Des constructions étaient trop fragiles pour être rénovées. Elles ont été détruites. Les habitants vivent d'un côté ou de l'autre de la palissade. Considérons-nous que cette situation est acceptable ? Est-ce acceptable de considérer qu'un enfant né il y a 15 à Armand Gouret ait grandi au pied d'une palissade ? Devons-nous nécessairement ouvrir tous les espaces publics ? Un espace fermé génère-t-il nécessairement des trafics ? Devons-nous maintenir des espaces verts, plutôt que de conserver de la pleine terre ?

Nous pouvons affirmer tout et son contraire. Dans tous les cas, nous prônons plutôt le fait de faire tomber les palissades, promouvoir des mobilités vertueuses, permettre de l'espace vert ou de la pleine terre (même provisoirement) et désenclaver un quartier. Rappelons-nous le vote que nous avons adopté en décembre. Monsieur WEBER a raison d'insister sur la nécessaire cohérence de nos décisions, a priori sur un sujet très proche.

En attendant que le visage de ce quartier ne se transforme et ne soit enrichi par des commerces et des logements, que faisons-nous ? Nous rendons service aux habitants et à l'ensemble de la population. Nous privilégions l'intérêt général. Le sujet n'est en réalité pas un sujet financier car nous devons déjà entretenir la palissade. Le site est déjà investi par la commune. Des campements se sont installés. Des interventions s'y déroulent et des investissements y sont réalisés. Aucun espace n'est laissé à l'abandon.

Nous nous heurtons aux mêmes types de difficultés un peu plus loin, au niveau du rond-point situé à la limite de l'Haÿ-les-Roses. Nous devons régulièrement nettoyer les lieux, empêcher les intrusions ou lutter contre une nouvelle tentative d'y déposer des déchets. Il faut régulièrement réparer les barrières. Ne soyons pas naïfs. Ces espaces engendrent des coûts, mais ces derniers ne bénéficient à personne. Nous proposons de les réorienter de façon plus positive, pour les habitants.

J'ajoute que VALDEVY n'est pas à l'origine du projet. C'est une demande des habitants et c'est la municipalité qui le porte et qui est la force demandeuse. Nous souhaitons que l'organisme mette en place une servitude de passage et en assure l'entretien afin d'améliorer la vie des habitants. Quand l'intérêt général est en jeu, il est normal que la puissance publique conseille, intervienne, demande ou exige. Elle le ferait aussi bien avec un autre bailleur. Nous discutons d'autres problématiques avec Batigere dans le Sud de la ville. Il ne s'agit pas, cette fois, de créer un espace vert, mais notamment de garantir la sécurité des habitants

La Ville ne se contente pas de demander. Elle adjoint à cette requête un accompagnement, au moins logistique et parfois financier. Cela me semble complètement normal. Il ne faut pas créer de faux débat, d'autant que nous entretenons des relations partenariales avec les bailleurs. Je n' imagine pas l'un d'entre eux ester en justice contre la municipalité. Nous ne leur mettons pas un pistolet sur la tempe. Nous délimitons ensemble les responsabilités qui relèvent des uns et des autres et nous sommes animés d'un même intérêt, celui de l'intérêt commun.

Malheureusement, VALDEVY fait face aux problèmes que rencontrent tous les bailleurs à la suite des décisions malencontreuses qui se sont succédées concernant le logement social. Le patrimoine constitue bien souvent leur seule source de revenus pour permettre de répondre aux besoins. Ils ne souhaitent pas le vendre et nous voulons, de notre côté, qu'ils continuent à loger les habitants. Nous ne désirons pas les déposséder de leurs biens. Nous ne sommes pas animés par de telles intentions, mais nous sommes soucieux de l'entretien de ce parc qui est d'usage public même s'il revêt un statut privé. C'est pour cette raison que nous avons instauré le million pour les bailleurs sociaux - une somme qui doit bénéficier aux trois ou quatre grands acteurs présents sur la ville.

Je vous signale que quatre membres de notre conseil municipal (M. CHASTAGNAC en tant que vice-président de VALDEVY, Mme BRIENZA et moi-même qui siégeons au Conseil d'administration et M. ACHOURI au titre de l'employeur), ne peuvent pas prendre au vote compte tenu de leur présence au sein des instances de VALDEVY.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ (trois votes contre et deux abstentions).

14. RAPPORT N° 0-0253 : Convention partenariat d'aménagement entre la Ville et le bailleur SEQENS

Monsieur ACHOURI

Cette convention a pour but de donner naissance à un espace vert à Ambroise Croizat en lien avec le bailleur SEQENS qui conduit dans le même temps une opération de résidentialisation et de restructuration de son patrimoine. Ce projet vise à désenclaver la cité Vercors et de la tourner vers l'extérieur et vers le parc. Les débats avec le bailleur n'ont pas caché l'une des autres finalités, à savoir la mise à mal des trafics.

Ce projet sera présenté au sein du conseil de quartier. Il sera donc exposé aux habitants et pas aux seuls occupants de Vercors. La présente délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec SEQENS.

Monsieur WEBER

Je me réjouis de la possibilité d'effectuer des traversées au lieu d'avoir à contourner une zone relativement étendue. Nous en appelons néanmoins à la plus grande vigilance concernant la question de la sécurité.

Madame ESCLANGON

Je trouve dommage de ne pas disposer de carte des lieux pour nous indiquer comment se présentera ce projet. De plus, comme nous l'avons dit lors du vote, nous voudrions qu'il y ait une vigilance particulière quant à la sécurisation de ce parc. Nous nous abstiendrons.

Madame TAILLE-POLLIAN

Il faut veiller à ne pas pointer les espaces verts comme étant des terrains problématiques en termes de sécurité, d'autant que les espaces actuels ne sont que des terrains vagues. Je tiens à soulever ce point de vigilance en complément de ceux qui ont déjà été relevés.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ (six absentions)

15. RAPPORT N° 0-2033 : Modification du Règlement d'attribution des subventions aux bailleurs sociaux pour la réfection de leurs voiries et espaces verts

Madame MOROT

Nous avons évoqué, il y a 11 mois, l'octroi du million d'euros aux bailleurs sociaux pour conduire des projets améliorant le cadre de vie et contribuant à la rénovation de la voirie. Nous avons examiné deux projets, l'un en septembre 2022 et l'autre en janvier 2023.

Nous vous proposons d'élargir le cadre de cet appel à projets pour l'étendre vers les mobilités douces, à la suite de l'engouement pour ces dernières et, d'une manière générale, vers les nouveaux modes de déplacement (trottinette, vélos avec ou sans assistance...). Parce que les Villejuifois sont de plus en plus nombreux à avoir adopté ces pratiques, il nous semble normal d'assurer la sécurité de leurs biens propres. Un appel à projets élargi viserait par exemple à créer de nouveaux abris pour les vélos, les trottinettes, ou encore de nouveaux ancrages pour les vélos. Il nous semble de surcroît important d'y associer l'adjoint au transport et aux mobilités douces afin qu'il puisse lui aussi se prononcer sur les projets qui seront proposés par les Villejuifois.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITE.

16. RAPPORT N° 0-2050 : Adoption de la charte de la transition écologique de la ZAC Campus Grand Parc

Madame LEYDIER

La ZAC Campus Grand Parc compte parmi les grands projets de transformation de la Ville. Elle va abriter de nouveaux logements, ainsi que les gares desservant deux lignes de métro permettant de relier l'Est et l'Ouest, ainsi que le Nord et le Sud de l'Île-de-France. Le site accueille de surcroît Paris Saclay Cancer Cluster et même s'il est déjà très arboré, il pourrait compter de nouveaux espaces verts. Enfin, la réhabilitation du quartier Dumas est compris dans le projet de ZAC Campus Grand Parc, tout comme celle du Fort de la Redoute. Une telle entreprise permettra aux habitants d'occuper de nouveaux logements et donc d'être en mesure de rester dans leur quartier.

Nous avons déjà évoqué le projet Paris Saclay Cancer Cluster dans l'enceinte de ce conseil municipal. Il a donné lieu à une heure citoyenne et a fait l'objet de concertations et de réunions inter quartiers. La signature d'une charte de la transition écologique ajouterait une nouvelle dimension à ces débats. Elle a vocation à s'appuyer sur toutes les expertises en présence et sur les partenariats déjà noués pour ne rien oublier en termes de conception et de réalisation avant et après le lancement du chantier. Elle englobe par exemple les questions liées au choix des matériaux, à la création d'îlot de fraîcheur, aux espaces verts, à la gestion de l'eau, à l'aménagement de lieux de convivialité...

Nous ne devons pas nous contenter de signer la charte. Nous devons la faire vivre, l'animer et veiller à ce que les habitants soient associés tout au long des échanges.

Monsieur PARRA RAMIREZ

La ZAC Campus Grand Parc s'appuie sur deux jambes : en premier lieu une excellence scientifique au rayonnement international. Elle permettra aux habitants d'accéder à une offre de soins à la pointe de la médecine. Elle participe en outre, au niveau national et européen, de la volonté transpartisane de cultiver notre indépendance stratégique et de moins dépendre de puissances étrangères concurrentes sur des secteurs de première importance, comme la santé.

La seconde jambe est celle de l'insertion d'un quartier dans le tissu urbain de la Ville et sa réponse aux défis du réchauffement climatique. L'aménagement proposé doit ainsi permettre de bien vivre dans le quartier quel que soit les effets de ce phénomène. Il doit également être quasi neutre en termes d'émissions de gaz à effet de serre. C'est à ce dernier volet que s'intéresse la charte en essayant d'évaluer les impacts de divers aspects de la transition écologique. Elle constate que sur nombre de dimensions, le quartier est plutôt bien positionné. La Ville doit cependant approfondir la prise en compte des mobilités alternatives et la gestion des déchets et des eaux car elle n'atteint pas encore la note maximale dans ses domaines.

Parce qu'il est neuf, le quartier doit d'ores et déjà répondre aux enjeux qui émergeront dans dix, vingt ou trente ans. Dit autrement, il doit être exemplaire en termes de transition écologique pour ne pas avoir à le modifier dans 20 ans.

Notre groupe souhaite donc que la réflexion de la Ville se poursuive jusqu'à l'obtention du label éco quartier. Cela nous semble d'autant plus important que le périmètre de ce projet englobe désormais la zone Sud de Campus Grand Parc.

L'accompagnement des éco projets permet d'accéder à une large offre de services. Un tel statut offre la possibilité de suivre des formations destinées à l'ensemble des parties prenantes ou encore de rejoindre un réseau de villes pionnières en la matière. Nous pouvons bénéficier d'outils d'aide à la décision ou d'auto évaluation, assister à des ateliers d'accompagnement ou encore recevoir des aides financières. Ces outils solides, reconnus et déjà existants nous feront gagner du temps dans la course contre la montre contre le réchauffement climatique. De façon plus triviale, le label éco quartier aurait le mérite de valoriser notre engagement en faveur de la ville durable.

Plusieurs questions continuent de se poser. Parviendrons-nous à créer un lieu de vie privilégiant la sensibilisation et la prévention santé autour du centre de recherche et du parc ? Réussirons-nous à changer les usages des futurs habitants du quartier ? Les études sociales démontrent que la résilience d'un quartier s'appuie au moins autant sur les réseaux locaux d'entraide que sur des solutions techniques. Nous devons donc bâtir des espaces propices à la construction de liens. La ZAC doit devenir le principal lieu de sociabilité. Cela nécessite de travailler spécifiquement sur ce sujet.

Monsieur DU SOUICH

Le groupe communiste et citoyen se prononcera en faveur de cette convention qui a le mérite de cadrer les relations entre la mairie, les habitants, la SADEV et les promoteurs. Elle définit des objectifs ainsi que les moyens destinés à les atteindre et s'inscrit dans la continuité de la charte de la construction.

Cette charte de la transition écologique illustre de surcroît la méthode de notre exécutif en privilégiant une démarche qui associe les différents acteurs. Sur ces enjeux, nous ne pouvons pas avancer seuls. Il nous faut passer du « je » au « nous », de l'individualisme forcené à l'intelligence en commun en construisant un cadre de confiance et en arrêtant les critères du respect réciproque. Nous le devons aux Villejuifois, qui nous ont élus afin de mettre en œuvre nos orientations politiques.

Nos discussions prouvent que nous accordons beaucoup de place à l'exécution, qui contribue à souder les projets de l'équipe municipale et le travail de l'administration en lien avec la réalité de la ville.

Le devenir d'un tel territoire se joue sur quinze ans, comme l'a dit Monsieur Le Maire. Cela nécessite de s'entendre sur l'analyse et de nouer des relations constructives. Depuis notre retour à la municipalité, le SADEV loue notre capacité à mettre en place un cadre d'échange bénéfique et constructif. Cette charte de la transition écologique démontre une nouvelle fois qu'il en va de l'intérêt de tous les Villejuifois.

L'échelon de nos décisions, les critères que nous privilégions ont un effet d'entraînement. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'inaction ou nous résoudre à adopter des mesures « *too little, too late* », pour reprendre les termes du rapport Meadows de 1972. Cinquante ans après, nous ne pouvons pas nous contenter d'actions qui seraient à la fois trop tardives et trop restreintes. Comme

l'ont appelé de leurs vœux les enfants de la ville, nous avons besoin de « grands bonds » apportant des réponses structurantes et innovantes.

Le groupe communiste et citoyen approuvera cette charte de transition écologique en ligne avec ses fortes convictions. Ce document nous permet en effet de faire un grand pas dans la réalisation des engagements écologiques de la Ville et de progresser dans la voie de la neutralité carbone en 2050.

Madame ESCLANGON

Il n'en demeure pas moins que ce projet aurait pu être plus ambitieux sur le plan de la transition écologique. Les Villejuifois jugeront sur pièces.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE.

17. RAPPORT N° 0-2011 : Réforme et don pour le recyclage de téléphones mobiles – souscription au système de recyclage solidaire de l'entreprise MonExTel

Madame KACIMI

Chaque municipalité doit définir, pour 2025, une stratégie numérique visant à réduire l'empreinte environnementale sur le territoire. Ce cadre est en cours d'élaboration par les services dédiés aux systèmes d'information.

Des actions ont déjà été mises en place tant sur le plan environnemental, qu'économique et social. La délibération a pour but de revaloriser d'anciens téléphones portables. Cette initiative va s'ajouter à l'utilisation environnementale de « fair phones », soit des téléphones éthiques, durables et réparables. L'entreprise MonExTel assure une seconde vie aux matériels dans un esprit de développement durable et d'économie sociale et solidaire. Des travailleurs atteints de handicap y sont employés.

La Ville cède les téléphones à titre gratuit mais la société s'est engagée à reverser une partie de leur revente à l'association de notre choix, dont l'objet est en lien avec la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire soumet aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 9 juin 2023. La séance est close.

La séance est levée à 23 heures 25


Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental
du Val-de-Marne


Secrétaire de séance
M. DU SOUICH
